

**COMMISSION PARTICULIERE DU  
DEBAT PUBLIC**

**Palais des Congrès - Marseille**

**Gestion des déchets nucléaires**

**Jeudi 24 novembre 2005**

*"Qui décide quoi, quand, comment ?"*

*Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat.*

*(La séance est ouverte à 18 heures 03, sous la présidence de M. MERCADAL.)*

**Georges MERCADAL.**- Nous allons commencer, même si incontestablement la salle que nous avons choisie, et qui est magnifique, aurait pu être plus remplie. Peut-être va-t-elle se remplir au fur et à mesure, pour une réunion qui, dans ce débat public sur la gestion des déchets nucléaires, est comme vous allez le voir, très importante. Je la présente d'entrée de jeu, parce que nous allons essayer de faire progresser le débat. Nous avons eu déjà plusieurs réunions, et pour le faire progresser, nous avons besoin de votre coopération pour centrer le dialogue sur le sujet de ce soir, en essayant de s'en évader le moins possible.

Je vois que M. Birraux n'est pas arrivé. Compte tenu des problèmes de transport... Mme Rivasi non plus. Nous allons commencer, cela va peut-être faire arriver les autres intervenants. Je ne me presse pas, puisqu'il y a besoin d'un peu plus de temps, manifestement.

Je vais présenter quelques diapositives, je vais les passer un peu moins vite que je ne comptais le faire, pour donner un peu plus de temps aux intervenants d'arriver.

La séquence dans laquelle nous sommes - j'entre directement dans le déroulement de la séance de ce soir, et ensuite je vous dirai pourquoi nous sommes là -, se place dans une séquence que nous avons appelée "Démocratie et gestion des déchets radioactifs", parce que nous avons déjà traité tous les problèmes techniques et scientifiques relevant de cette gestion des déchets radioactifs. Ce sujet-là se pose ce soir plus particulièrement, puisque, vous le savez je pense, vous tous qui êtes ici, ce débat public a été demandé à la Commission Nationale du Débat Public par le Gouvernement. La Commission Nationale du Débat Public a pris la décision de le faire, parce qu'un projet de loi doit être déposé par le Gouvernement au Parlement dans le premier semestre 2006, et que ceci est une prescription qui vient de la loi de 91. Ce n'est donc pas une option, ni une volonté tout d'un coup du Gouvernement de déposer une loi, nous sommes dans un mécanisme, et M. Birraux tout à l'heure en parlera plus longuement. De sorte que, et c'est ce dont nous voudrions que nous discussions ce soir, quelles sont les décisions qui doivent être prises en 2006, et après 2006 quel calendrier, car tout ce que nous avons vu jusqu'ici montre bien que l'histoire ne s'arrête pas en 2006, tant s'en faut. La discussion le montrera amplement.

*Diapositive suivante.*

Le déroulement de cette séance : un mot d'accueil sera prononcé par M. Ricci, directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, avec qui nous avons imaginé et préparé cette séance ; des élèves de Sciences Po sont là, davantage pourraient être là s'ils n'étaient en train de réviser, M. Ricci en dira deux mots.

L'introduction au débat sera faite par M. Birraux d'abord, par Mme Galey-Leruste ensuite ; elle et Mme Fouquet se partageront la tâche comme elles le souhaitent. Je ferai les présentations ensuite.

Puis je passerai à des interventions de la salle, dont je souhaiterais qu'elles soient le plus possible centrées sur le thème : nous ne sommes pas très nombreux, c'est peut-être le moment de faire de cette séance quelque chose qui ressemble quasiment à un séminaire.

Néanmoins, s'il y a des interventions générales, bien entendu nous les accueillerons. Simplement, vous permettrez qu'après les interventions de la table ronde, dans le stade des questions/ réponses, nous nous concentrons vraiment sur le sujet de ce soir.

*Diapositive suivante .*

La tribune : je vous laisse lire les qualités des personnes qui sont là. J'en déjà cité quelques-unes, je cite donc les autres, dans l'ordre où elles sont écrites :

M. Bernard Bigot, Haut-Commissaire à l'Energie Atomique.

M. Jean-Luc Bennhamias, député européen, Conseiller régional PACA.

Mme Michèle Rivasi, qui va certainement arriver.

Mme Carmel Létourneau, que je salue plus particulièrement, puisqu'elle vient de très loin, du Canada. Elle dira elle-même quelles sont ses occupations là-bas. Elle a bien voulu venir nous donner un aperçu de ce qui se passe dans un pays comme le Canada, comment on prend la gouvernance de la gestion des déchets nucléaires.

Enfin Yves Le Bars, qui aujourd'hui, après avoir eu des responsabilités importantes dans le secteur de la gestion des déchets, est maintenant déchargé de toute responsabilité dans ce secteur, et a un travail de consultant sur des problèmes qui sont tous reliés à la mise en œuvre de sujets à contenu scientifique très important.

*Diapositive suivante.*

Comment le débat public en arrive à cette question ? Je viens de vous présenter la séance en vous disant combien nous aimerions qu'elle soit focalisée sur le sujet.

Je vais aller beaucoup plus rapidement, puisque nous sommes presque au complet.

*Diapositive suivante.*

Cette diapositive consiste à vous présenter la Commission Particulière du Débat Public, qui a été nommée par la Commission Nationale pour organiser ce débat ; vous nous avez presque tous en face de vous, vous voyez nos noms sur les chevalets et vous lisez nos qualités, si je puis dire, sur l'écran. De toutes les manières nos qualités, qui bien entendu sont

immenses, n'ont pas grand-chose à faire dans la question. Nous nous efforçons, et nous nous en faisons un principe déontologique majeur, d'agir en organisateurs, en facilitateurs de la création du débat ; nous en écrivons le compte-rendu, et non pas un rapport : nous ne donnerons pas d'avis sur la question ; nous avons d'ailleurs écrit un compte-rendu provisoire de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent : il est sur les tables à l'entrée de la salle, si certains d'entre vous ne l'ont pas encore pris vous pourrez le prendre au retour.

Nous souhaitons donc que vous nous preniez collectivement comme ayant essentiellement cet objectif. Et comme vous le voyez, notre composition est telle que nous allons des professeurs de sociologie aux juristes, en passant par des praticiens du journalisme, de la médiation, et par des personnalités connaissant bien le secteur du nucléaire.

*Diapositive suivante.*

Cette diapo vous montre que nous avons été dans pas mal de villes de France d'ores et déjà. Nous sommes ce soir à Marseille, il nous reste à aller à Dunkerque, à Toulouse, et nous finirons à Lyon. La réunion de ce soir se place donc vers la fin de ce processus. Ce processus, quel a-t-il été ?

*Diapositive suivante :*

Nous avons commencé par des auditions : vous voyez le premier bloc en haut, "auditions du public - septembre 2005", à Bar-le-Duc, Saint-Dizier, Pont du Gard, Cherbourg. Nous avons été comme vous le voyez dans des lieux où il y a des populations très concernées par le problème du nucléaire d'une manière générale, et même par le problème des déchets. Je dois dire que nous avons eu dans ces quatre lieux des séances extrêmement animées, qui ont duré longtemps, avec énormément d'interventions. Je le dis au passage, en démarrant cette séance ce soir, nous en sommes à environ 400 interventions du public qui ont eu lieu dans les salles et auxquelles les personnes que nous avons invitées sur l'estrade ont cherché à répondre.

Ensuite, nous avons eu des réunions thématiques : les auditions étaient complètement générales, les gens abordaient le sujet qu'ils voulaient, nous n'avions aucune restriction. Nous avons eu trois samedis presque consécutifs à la Cité des Sciences et de l'Industrie, sur les thèmes "scientifiques et techniques", et vous lisez rapidement en quoi ont consisté ces thèmes. Le compte rendu provisoire que nous avons rédigé porte sur les auditions et sur les réunions scientifiques et techniques de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Nous sommes ensuite entrés, en novembre, dans une séquence sur "Démocratie et déchets" que nous avons décomposée : à Joinville, nous avons parlé de l'accompagnement économique local des expérimentations. A Caen, du problème de l'information et du partage des connaissances. Sur ce problème s'est greffé celui du secret-défense, puisque dans le débat sur l'EPR un problème s'est posé, et nous avons eu à Caen une séance qui, je crois, a été vraiment très intéressante, en tout cas très solide, et qui a permis la confrontation du point de vue de toutes les associations, puisque toutes étaient là, et des personnalités placées au niveau de responsabilité le plus élevé dans les rouages de l'État en ce qui concerne le secret-défense

sur le nucléaire. A Caen, donc, "information et partage de connaissances". A Nancy nous avons pris la suite de Joinville, mais cette fois en nous plaçant à beaucoup plus long terme. Et donc Marseille : "qui décide quoi, quand et comment".

Nous sommes là, maintenant, au seuil de la préparation de la loi de 2006, et Marseille se place un peu comme une séance de pré-conclusion sur ce plan-là, en tout cas d'essai de synthèse. La Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, son directeur général, m'a écrit dans ce sens. Ne pouvant être là ce soir, il a délégué Mme Galey-Leruste, Directrice, pour dire l'opinion de cette Direction à ce moment du débat. Je l'en remercie infiniment, car cela nous permet, je crois, de franchir une étape dans la dynamique de ce débat. Je crois que c'est la dernière diapositive.

Voilà donc le déroulement.

Monsieur Ricci, si vous voulez bien... ?

**M. RICCI.**- Merci, Monsieur le Président. Je suis un profane en la matière, mais comme vous avez demandé de nous interroger sur "qui décide quoi, quand et comment", Sciences-Po se sent toujours concerné par les phénomènes les plus rares, surtout quand ils se situent dans un cadre un peu dramatisé comme celui des déchets nucléaires.

Je voudrais rappeler rapidement le point de vue que nous avons à Sciences Po, que nos étudiants ont travaillé, nous avons d'ailleurs une stagiaire qui est en permanence rattachée à la CNDP pour ce travail.

La première chose, c'est que ce débat se situe, vous l'avez dit, Monsieur le Président, dans le cadre de la loi de 1991, loi qui a été votée et qui a fixé, elle, un premier terme 15 ans plus tard, en 2006 - donc pour nous très bientôt, dans quelques semaines. Et l'originalité de la loi de 91 nous a paru devoir être marquée. D'abord parce que c'est une loi, au fond, qui décide de ne décider qu'après avoir été très solidement informée. Le Parlement a souhaité, c'est sa première originalité, qu'il y ait une recherche sur la question qui soit à la fois importante, massive, et diversifiée. La deuxième originalité, c'est que la loi a posé le principe d'une évaluation indépendante des travaux scientifiques, menée à la demande du législateur. Troisième originalité pour le juriste que je suis, c'est le rôle important que, dans une matière aussi technique, pour la première fois peut-être de la Cinquième République, on a donné au Parlement de la République. A la fois en tant qu'initiateur de la loi, ce qui est normal puisqu'il a le pouvoir législatif, mais aussi à toutes les étapes, puisque chaque année il reçoit les rapports de la Commission nationale d'évaluation, sur lesquels à travers son propre Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques il est amené à exercer un regard permanent, et qu'enfin il s'est lui-même fixé un premier terme en 2006 pour discuter de cette question. Et enfin, quatrième élément original de la loi, c'est qu'elle nous place dans le cadre d'une concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public et des Commissions Particulières. Et ça, c'est une manière de gouverner, j'y reviendrai, tout à fait originale dans le système français.

Deuxième grande indication, ce sont les rencontres avec le public, qui pour un juriste sont un processus en quelque sorte d'aide à la décision, à la fois d'échange et d'information, parce que ce qui est très original dans ce processus, par rapport par exemple à l'enquête publique classique en matière d'expropriation, d'étude d'impact, c'est qu'à la fois il y a un dialogue, confrontation, voire affrontement de points de vue, expression d'opinions, mais aussi, à tous moments, le débat public permet de répondre à des questions techniques sur "qu'est-ce que ça veut dire ce mot, vous parlez de réversibilité, d'irréversibilité, qu'est-ce que c'est qu'une fusion, etc." C'est donc à la fois une procédure d'affirmation de points de vue, d'exposition des points de vues, mais aussi d'éclairage du public. Et je dois dire que cela nous a paru, aux élèves de Sciences Po et au corps enseignant, très important, parce que nous constatons que même aujourd'hui encore, à l'heure où je parle, le degré d'information de nos concitoyens sur ce sujet demeure faible.

Le troisième élément, c'est la gouvernance, c'est-à-dire comment mieux s'organiser, ou comment s'organiser au mieux pour prendre des décisions dans le secteur qui nous intéresse. Je crois que la réunion de Marseille est importante, puisque, on l'a vu tout à l'heure, elle intervient en synthèse et en "terminal" de quatre réunions sur la question, c'est-à-dire au fond le calendrier, comment doit-on organiser le dispositif à venir, quels sont les rendez-vous qu'il serait nécessaire de prendre dans les périodes à venir, sachant que - je résume un peu ce qui a été dit antérieurement dans les différentes réunions de la CNDP - je crois qu'on en est aujourd'hui venu à admettre assez communément que les décisions à court terme ne porteront pas sur les solutions immédiates, c'est-à-dire les solutions à retenir, mais plutôt sur la probabilité de la poursuite de ces expérimentations, pour être en mesure plus tard - quand : on va le voir - de prendre réellement les décisions, c'est-à-dire, je pense, dans les 10 années qui suivront l'année 2006.

En effet, la grande question, puisque c'est pour cela que nous travaillons ce soir, c'est : quelles étapes après 2006, puisque la loi de 91 avait fixé au Parlement simplement un délai de 15 ans pour conduire jusqu'en 2006 la transmission au Gouvernement d'un projet de loi. On peut dire qu'étant donné l'avancement des programmes de recherches aujourd'hui, une discussion de principe sur les différentes solutions de gestion des déchets est envisageable dès 2006 : décision de principe sur la discussion.

Après 2006, au-delà de ces premiers résultats et dans le cas où l'examen par le Parlement avant la fin de l'année 2006 conclurait à la poursuite, ce qui est assez probable, de ces différentes voies de recherche, les établissements de recherche avec lesquels nous avons été en contact estiment aujourd'hui qu'en gros - vous me direz, Monsieur Mercadal et les autres intervenants, si le scénario que j'ai décrit est trop précis, optimiste ou pessimiste : 2006-2015, c'est-à-dire la décennie qui suivra le terme de la loi de 91, poursuite des études de stockage réversible en couche géologique profonde, pour compléter les séries de données sur les milieux argileux, optimiser les concepts retenus, et réunir les éléments nécessaires à la localisation d'une éventuelle installation de stockage ainsi qu'à la production d'un rapport complet de sûreté. 2006-2015, c'est aussi la poursuite des recherches, on l'a vu tout à l'heure, sur la séparation poussée et la transmutation.

2015 pourrait être le moment de la réalisation d'un bilan complet sur les technologies de l'acte I, et les choix éventuels de démonstrateur pour la séparation poussée des réacteurs du futur.

Et enfin, 2025-2030 : début d'exploitation d'une éventuelle installation de stockage réversible en couche géologique profonde, et exploitation peut-être de prototypes.

Dans ce cadre, qui est aujourd'hui assez bien fixé, nous devons maintenant, me semble-t-il, essayer de construire, et ce serait l'objet de la réunion de ce soir, le processus de décision qui devrait être adopté en 2006. Comment en 2006 on devra, pourra, décider. Et en particulier, quand doivent intervenir les débats publics, les enquêtes publiques. Également, comment va-t-on - on parlait tout à l'heure de séparation, mais de séparation atomique, maintenant il s'agit de séparation juridique – comment va-t-on répartir les rôles respectifs du Parlement, du Gouvernement, et des collectivités territoriales concernées. Qui va décider, de quelle façon ? Apparemment ce serait un projet de loi, c'est-à-dire un texte d'origine gouvernementale et non d'origine parlementaire, ce qui paraît assez logique, soumis ensuite au Parlement, mais comment seront consultées les collectivités locales ?

Je crois que ce sont toutes ces questions qu'il nous faut aborder, et je crois que dans l'esprit qui a toujours été celui de la démarche de la Commission Nationale du Débat Public, il s'agit de se traiter les uns les autres en citoyens dignes de ce nom, respectueux les uns des autres ; c'est aussi le message que les étudiants m'ont demandé de faire passer, pour que ce débat se déroule aussi sereinement et surtout aussi complètement que possible, puisque encore une fois, comme l'a dit le président Mercadal, la Commission du Débat Public ne fera pas de rapport sur son opinion, ce n'est pas son rôle : elle va simplement être le scribe, aussi fidèle, intelligent et clair que possible, de ce qui aura été dit, pour que toute cette mise en musique puisse éclairer les décideurs, c'est-à-dire aussi puisse nous permettre de gérer au mieux cette question, pour nous-mêmes mais aussi, parce que nous en sommes comptables, pour les générations à venir. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Merci, Monsieur Ricci, et merci à vos étudiants, qui ont approfondi énormément le sujet. Vous avez parlé d'un cadre, nous verrons bien ce que les étudiants en disent, et ce que la tribune a envie d'en dire. Nous entrons donc, après ce mot d'accueil, dans le débat.

M. Birraux, vous voulez bien démarrer ?

**Claude BIRRAUX (député de Haute-Savoie, premier vice-président de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques-OPECST).**- Merci, Monsieur le Président. J'aimerais saluer toutes les personnes que vous avez invitées à cette tribune, et celles qui sont dans la salle. J'ai des diapos, je n'ose pas dire des slides ! Je pense que ça pourrait commencer tout de suite.

Je voudrais parler en introduction de deux points : le contexte institutionnel et le rôle du Parlement. M. Ricci a déjà dit beaucoup de choses, mais je voudrais parler du contexte institutionnel suivant la loi du 30 décembre 1991, avec des chapitres sur les collectivités, la démocratie locale, l'information du public et le travail du Parlement.

*Diapositive suivante.*

Les recommandations : la troisième partie - mais je ne la traiterai pas maintenant - concerne les recommandations de l'Office parlementaire pour la loi de 2006 sur la gestion durable des déchets radioactifs. J'en viens au contexte institutionnel, et pour être extrêmement factuel, la loi définit les modalités de vouloir-vivre en commun. La loi est l'expression de la volonté générale, c'est le Parlement qui élabore et qui vote la loi, et parmi les principes fondamentaux que la loi détermine figurent ceux de la préservation de l'environnement. Vous avez ici l'article 34 de la Constitution.

La loi du 30 décembre 1991, M. Ricci en a déjà parlé, je vais donc passer rapidement. Vous voyez ce dont il s'agit. Elle a été largement inspirée par le rapport de Christian Bataille, au nom de l'Office Parlementaire qui l'avait présenté ; ce Parlement avait décidé les 15 ans. Je préciserai encore, comme l'a déjà dit M. Ricci, que rarement une décision publique dans le domaine scientifique n'a été préparée avec autant de soin, et que c'est bien sûr encore le Parlement qui votera la loi en 2006.

Concernant les collectivités territoriales : l'organisation de l'État nécessite une répartition des compétences entre les pouvoirs publics, l'attribution des compétences à l'échelon où elles seront le mieux exercées, et la gestion des déchets radioactifs, une question d'intérêt national. C'est l'article 72 de la Constitution, et il faut préciser que dans une décision du sept juillet 2005, le Conseil constitutionnel, chargé de juger la conformité des lois à la Constitution en ce qui concerne la décentralisation, a émis un avis dont je vous cite le passage suivant : *"Au terme de ce deuxième alinéa de l'article 72 de la Constitution, il résulte de la généralité des termes retenus par les constituants, que le choix du législateur d'attribuer une compétence à l'État plutôt qu'à une collectivité territoriale ne pourrait être remis en cause sur le fondement de cette disposition, que s'il est manifeste qu'eu égard à ses caractéristiques et aux intérêts concernés, cette compétence pourrait être mieux exercée par une collectivité territoriale"*.

J'en viens à ce qui concerne les collectivités territoriales et le référendum local qui est régi par l'article LO 11-12-1. : l'assemblée délibérante peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité.

Ensuite, sur l'information et le débat du public, la charte de l'environnement qui a été adossée à la Constitution en 2004, qui dans son article premier rappelle le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, et qui dans son article 5 parle du principe de précaution. Une de ses dispositions les plus connues est bien celle-ci. Il faut remarquer à cet égard que ce principe milite en faveur de la mise en place des meilleures

solutions possibles en matière de déchets radioactifs, ce qui implique dans le domaine des déchets la réversibilité du stockage.

En ce qui concerne l'information du public, la charte de l'environnement 2004, qui en parle : promouvoir un développement durable par les politiques publiques. Il s'agit de concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social, et non pas assurer l'un au détriment de l'autre : tous sont liés.

Elle renforce le droit d'accès à l'information sur l'environnement, et en dépit de cela, des dispositions avaient déjà été prises en 1995 et 2002 pour améliorer l'information du public et donner une possibilité de discussion : c'est la raison de la Commission Nationale du Débat Public.

Dans ce contexte, pour le débat public, c'est la loi Barnier de 95 pour les grandes opérations d'aménagement d'intérêt national, et l'extension en 2002 de la loi sur la démocratie de proximité du débat public, pour des options générales en matière d'environnement ou d'aménagement.

L'article L 121-10 du Code de l'environnement est projeté sur cette diapo.

L'information et le débat public : des droits importants sont donnés à la CNDP pour l'accès à l'information. Je ne vais pas répéter ce qui est au tableau, que vous pouvez lire : article R 121-7 : *"Le maître d'ouvrage, propose au président de la commission particulière un dossier en vue du débat. Ce dossier, à destination du public, est constitué suivant les indications de la Commission nationale du débat public. Il peut être complété à la demande du président de la commission particulière avec des documents nécessaires au débat."*

Concernant les résultats du débat, le professeur Ricci a déjà indiqué comment cela allait se passer : la publication assurée par la CNDP, et le lien avec le Parlement, le rôle de l'Office parlementaire. Pour contribuer à la diffusion du compte rendu du débat public, l'Office parlementaire d'évaluation se réunira le 31 janvier 2006 pour entendre une délégation de la Commission Nationale du Débat Public, ou sa Commission Particulière dans son entier, lui exposer le bilan du débat public sur les gestions des déchets. Le compte rendu de cette réunion sera mis à disposition de l'ensemble des parlementaires, porté à la connaissance des parlementaires, et par conséquent du public.

Le deuxième point que je voudrais souligner, c'est le travail continu du Parlement sur la gestion des déchets radioactifs. Tout d'abord, l'Office parlementaire est une Commission commune aux deux chambres, avec 18 députés et 18 sénateurs, désignés à la proportionnelle par l'ensemble des groupes politiques. Sa mission est d'éclairer les parlements en amont des décisions à prendre. C'est une loi qui l'a créé il y a une vingtaine d'années et il arrive que ces travaux soient effectués en binôme : majorité-opposition, ou députés-sénateurs.

Pour ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs, j'ai déjà parlé du rapport de Christian Bataille, député du Nord, en 1990. Le projet de loi qui a fait suite et qui reprend très largement les conclusions de ce rapport, et le suivi par le Parlement de la recherche conduite en application de la loi, ce sont six rapports publiés entre 1991 et 2001.

J'en viens à ces rapports, dans la continuité. Dans l'ordre :

- En 1992, le rapport de Jean-Yves Le Déaut sur les déchets radioactifs de faible activité.

- En 1996, le "Rapport sur les recherches relatives aux déchets radioactifs de haute activité - déchets civils", par Christian Bataille.

- En 1997, j'ai dû moi-même sortir un rapport qui n'est pas en liaison directe avec la gestion des déchets, mais sur la problématique du démantèlement des installations nucléaires, qui s'inscrit malgré tout dans une gestion à terme des déchets nucléaires qui proviennent du démantèlement.

- En 1997, c'est le "Rapport sur les recherches relatives aux déchets radioactifs de haute activité - déchets militaires", par Christian Bataille, encore député.

- En 1999 : "Rapport sur l'aval du cycle du combustible nucléaire", par Robert Galey et Christian Bataille, tous deux députés.

- En 2000 : "Rapport sur l'impact des installations du stockage des déchets radioactifs sur la santé publique et l'environnement", par Michèle Rivasi, alors députée.

- En 2001 : "Rapport sur les possibilités d'entreposage à long terme des combustibles irradiés", par Christian Bataille, député.

- En 2005 : un rapport que j'ai produit avec Christian Bataille, sur l'état d'avancement et les perspectives de recherche sur la gestion des déchets radioactifs.

Voilà ce que je souhaitais dire sur les deux parties qui fixent le cadre à la fois institutionnel et qui rappelle le travail que le Parlement a effectué dans ce cadre. Merci.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vais passer la parole à Mme Galey-Leruste, à la suite de quoi cette partie d'introduction sera terminée et vous aurez la parole ; si vous voulez l'avoir, des feuilles vous ont été distribuées à l'entrée : si vous voulez intervenir ou poser une question, vous devez remplir cette feuille, lever la main, une hôtesse viendra la prendre, elle sera enregistrée, et vous serez mis dans l'ordre de passage. Encore une fois, je vous demande, après peut-être quelques interventions générales au début, que la salle joue le jeu du sujet sur lequel nous sommes ce soir.

Madame Galey-Leruste, vous avez la parole.

**Sophie GALEY-LERUSTE.**- Merci, Monsieur le Président. Mon nom est donc Sophie Galey-Leruste et je suis Directrice des ressources énergétiques et minérales au ministère de l'Industrie. Ma Direction couvre les questions d'approvisionnement de la France en énergie, en pétrole, en gaz, couvre également l'énergie nucléaire ainsi que les mines.

Vous m'avez demandé, Monsieur le Président, d'intervenir ce soir sur cette question importante : qui décide quoi, quand et comment, à ce stade du débat.

Au début de l'année 2006, ma Direction et les équipes qui travaillent dans cette Direction, devront élaborer un projet de loi sur les déchets radioactifs. Pour le construire, nous nous inspirons de trois éléments fondamentaux.

En premier lieu, les résultats des expertises scientifiques et techniques que le gouvernement a souhaité lancer, et qui seront disponibles à la fin du mois de janvier 2006. Tout d'abord, bien sûr, le rapport de la CNE, la Commission Nationale d'Évaluation, d'autre part une évaluation menée par des experts internationaux dans le cadre de l'OCDE, et enfin l'expertise de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

En second lieu, bien sûr, le compte rendu de ce débat public qui sera remis par la CNDP à la fin janvier 2006, et qui sera pour nous un élément très important.

En troisième lieu, le rapport qui a été remis en mars 2005 par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Monsieur le député vient d'en parler. Cela a été un travail tout à fait fouillé, fourni, méticuleux, mené par les deux députés Christian Bataille et Claude Birraux, et qui est également un rapport tout à fait substantiel.

Dans ce contexte, mes services ont travaillé avec la CNDP depuis l'origine de ce débat, à l'élaboration des différents documents. Et nous avons suivi, Monsieur le Président, toutes les réunions publiques. Nous avons pu voir qu'un véritable dialogue s'est noué sur les questions de déchets radioactifs, dans un vrai souci d'écoute et de respect mutuel, et nous sommes très heureux d'avoir pu participer à toutes ces réunions, où des questions importantes ont été évoquées. Et nous nous en inspirerons, bien sûr, ce sera une source importante d'inspiration pour nous, pour l'élaboration du projet de loi.

Vous avez résumé, Monsieur le Président, lors de la séance du 22 octobre dernier, les débats par la formule suivante, que je voudrais reprendre : "avancer sans brûler les étapes, évaluer en toute indépendance, et s'arrêter si nécessaire". Je voudrais confirmer quelques positions qui ont été indiquées par Florence Fouquet, qui est ici et qui a participé également à de nombreux débats pour le compte de la DGEMP, Direction générale de l'énergie et des matières premières, et préciser certaines idées et propositions avancées dans ce cadre, qui nous permettront de tracer peut-être quelques grandes lignes des sujets qui devront être traités dans le projet de loi en 2006.

Tout d'abord, quelques grandes thématiques que le projet de loi devra traiter.

Premièrement, une stratégie nationale définie par la loi : il est important en effet que la loi puisse apporter une vision d'ensemble sur les déchets radioactifs et sur la gestion des matières valorisables, à partir de deux instruments principaux. Nous avons tout d'abord l'inventaire de l'Andra, un inventaire établi en 2004, qui est extrêmement complet, et d'autre part le Plan national de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables, qui est en cours d'élaboration sous l'égide du Gouvernement. La loi, nous semble-t-il, pourrait définir les grands principes d'une stratégie nationale de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables, grâce à l'élaboration d'une classification fondée sur des critères précis et vérifiables. Pour ce faire, il semble important de s'appuyer sur la stratégie de recherche qui a été déjà menée depuis 91 et de la mettre en œuvre à partir du principe "pollueur-payeur".

Le deuxième point important, ce sont les modalités de retour des déchets étrangers. C'est un sujet qui a été évoqué lors de nombreux débats, notamment à la Villette. Il existe des dispositions très claires dans la loi de 91, qui visent à rendre obligatoire le retour des déchets d'origine étrangère vers leur pays d'origine. Et là, alors que sur un certain nombre de points les questions sont tout à fait ouvertes, sur ce point-là en revanche nous pouvons être tout à fait catégoriques : cette même disposition figurera dans le projet de loi que nous présenterons au Parlement en 2006. Je pense qu'il est important de donner des garanties, dès le stade du débat public, sur le fait que cette disposition figurera dans le projet de loi.

Des dispositions spécifiques sur les déchets à haute activité à vie longue devront également figurer dans le projet de loi, je pense que c'est le point central. Il devra y avoir des dispositions très claires sur le devenir des trois solutions technologiques que nous avons longuement examinées lors de ces réunions publiques : l'axe I, séparation transmutation ; l'axe II, le stockage en couche géologique profonde ; et l'axe III, l'entreposage sur la longue durée.

Si aujourd'hui il est difficile de dire comment ces trois axes seront traités dans la loi 2006, on peut, je crois, essayer de tirer quelques scénarios.

Il y a d'abord un tronc commun et ce tronc commun sera très certainement la poursuite des travaux de recherche et des études. Nous avons vu que sur les trois axes, de toute façon, des travaux de recherche sont encore nécessaires, même si certains sont sans doute plus avancés que d'autres. Sur l'axe I, il est clair qu'une technologie ne pourra être industriellement développée qu'à l'horizon 2040, donc les travaux de recherche sont devant nous et sont encore longs. Sur le stockage en couches géologiques profondes, beaucoup de résultats ont déjà été acquis, mais il reste encore des approfondissements à mener. Enfin sur l'axe III, qui est sans doute le plus abouti, puisque l'entreposage est déjà pratiqué, il y aura encore certainement des recherches, notamment relatives à la tenue des bétons sur le long terme. Il y a donc encore des recherches à mener même sur l'axe III.

Mais au-delà de ce tronc commun, on peut essayer de distinguer trois scénarios, qui pourraient être retenus dans la loi.

Le premier consisterait à ne fermer aucun des trois axes et à définir une nouvelle période de recherche. Mais ce scénario, qui serait le plus ouvert, doit quand même tenir

compte des progrès qui ont été réalisés depuis 91, donc depuis 15 années de recherches et il serait alors très important de cadrer très précisément cette nouvelle phase, pour ne pas perdre de temps et avancer dans des directions plus précises.

Le second scénario consisterait à ne fermer aucune des trois options mais à définir des voies de référence, éventuellement différentes selon le type de déchets ou de matières. C'est un scénario qui est aussi très crédible, puisqu'il permettrait, pour ce qui concerne les déchets de haute activité et à vie longue, d'élaborer une stratégie reposant sur le recours successif à l'entreposage puis au stockage. Bien sûr l'axe I, la séparation poussée et la transmutation, serait un objectif ultime permettant de réduire les quantités et la nocivité des déchets futurs.

Le troisième scénario envisageable consisterait à choisir en 2006 entre l'entreposage et le stockage pour la gestion des déchets existants et à exclure définitivement celle des deux solutions qui n'aurait pas été retenue ; on garderait en tout état la séparation poussée et transmutation comme objectif ultime pour le futur.

Nous avons donc trois scénarios qui sont assez ouverts, et qui conduisent à des décisions plus ou moins structurantes en 2006. Ils nécessitent tous en revanche des décisions ultérieures après 2006.

D'autres thèmes nous paraissent devoir être clairement évoqués dans le projet de loi 2006 : tout d'abord des modalités de développement économique renouvelées. C'est un sujet qui a été traité lors des réunions publiques de Joinville ou de Nancy. Comme vous le savez, le ministre de l'Industrie a demandé aux présidents d'EDF, d'Areva et du CEA de s'impliquer personnellement et de faire des propositions concrètes pour ce qui concerne le développement des territoires. Le thème de la nécessaire solidarité entre les territoires figurera très certainement dans la loi de 2006, de façon à créer un véritable partenariat entre les territoires, les entreprises et les structures concernées au niveau national.

Enfin, des modalités de financement, bien sûr. Deux questions : comment garantir un financement stable et suffisant pour les organismes de recherche ? Ensuite, comment garantir que les ressources financières seront disponibles le moment venu, lorsque les installations de gestion, quelles qu'elles soient, seront construites, exploitées, puis surveillées. C'est la question du financement à long terme.

Sur ces différents sujets de financement, des mesures sont déjà prises : l'application du principe pollueur-payeur, qui a été rappelé, la constitution de provisions et de ressources financières au sein des entreprises, mais ces mesures devront être confortées et systématisées.

Les principaux objectifs que nous poursuivons pour ce qui concerne le financement sont les suivants : d'une part prudence dans les estimations, sécurité dans la gestion des ressources et transparence sur les mécanismes mis en œuvre, dans un souci d'efficacité du dispositif global.

Ensuite, d'autres questions se posent sur l'accompagnement de la nouvelle période et notamment l'accompagnement des travaux de recherche. La loi de 1991 nous a permis de disposer d'une évaluation scientifique indépendante et de très grande qualité, puisque elle a mis en place - et c'est une innovation importante - la Commission nationale d'évaluation. Grâce à cette Commission, la France dispose, d'experts de très haut niveau, qui ont suivi au cours de ces 15 années les résultats de la recherche et grâce à cela ont transmis au Gouvernement, au Parlement, un avis extérieur et averti. Il est important que le futur projet de loi puisse décrire la façon dont cette évaluation indépendante sera poursuivie.

Deuxième point : la nécessité d'informer le public et le fait que ce débat public ait lieu nous permet bien sûr de poser la question et de préciser que ce sujet sera bien évidemment traité dans la loi 2006. A ce stade, il nous semble que le CLIS par exemple a pu jouer un rôle fondamental et il apparaît essentiel que son action puisse être maintenue.

Enfin, des bilans réguliers : la loi de 1991 a fixé un rendez-vous en 2006. Mais il y a d'autres rendez-vous que l'on peut envisager, peut-être plus fréquents qu'un prochain rendez-vous dans 15 ans. On peut imaginer par exemple l'élaboration régulière, par le Gouvernement, d'un rapport qui pourrait être tous les cinq ans et qui comprendrait plusieurs volets : la présentation de la stratégie nationale de gestion des déchets radioactifs et des matières valorisables, un rapport sur l'avancement des programmes de recherche et enfin un document sur le sujet du financement.

Ce rapport, réalisé tous les cinq ans, pourrait permettre de nourrir des débats, des auditions parlementaires, pourrait être présenté au Parlement, et pourrait bien évidemment être mis à la disposition du public.

Le rôle des différents acteurs sera également très certainement évoqué dans la loi 2006. La clarification du rôle respectif des établissements de recherche : la loi de 1991 comme vous le savez a créé l'Andra, mais les rôles respectifs de l'Andra et du CEA n'ont pas été strictement définis dans cette loi. C'est en 1995 que les ministres chargés de l'industrie et de la recherche ont précisé les attributions des deux établissements, confiant le pilotage des axes I et III au CEA, et le pilotage de l'axe II à l'Andra. Il nous semble préférable de déterminer dans la loi elle-même les responsabilités respectives des deux établissements. C'est une clarification qui pourrait figurer dans la loi de 2006.

Les rôles respectifs du Parlement et du Gouvernement doivent également être définis : à ce stade et dans la loi de 1991, le rôle du Parlement a été tout à fait structurant. D'une part par la remise annuelle du rapport de la Commission nationale d'évaluation au Parlement, via l'Office parlementaire - le député Birraux l'a rappelé -, et d'autre part la perspective du rendez-vous parlementaire de 2006, que nous sommes en train de préparer. Mais plusieurs schémas peuvent être envisagés au delà de 2006 : la poursuite du régime actuel, avec une saisine obligatoire du Parlement avant les prises de décisions majeures, notamment la décision de principe pour une installation de stockage ou d'entreposage, ou encore la construction de prototypes pour la séparation poussée- transmutation. Ou une autre solution, qui serait un nouveau régime, où le Parlement serait très régulièrement informé,

mais où les décisions seraient prises par le Gouvernement dans le cadre d'une structure de pilotage à créer. Différentes possibilités peuvent donc être envisagées.

Le rôle des collectivités locales doit enfin être précisé : la nécessité de prévoir une consultation des populations concernées, en amont des décisions de construction d'une installation de stockage ou d'entreposage, est un principe très important, qui a été appliqué dans le cadre de l'installation du laboratoire souterrain de recherche, via les délibérations des Conseils municipaux, généraux, régionaux, qui a donné lieu également à une mission de concertation menée par le député Christian Bataille et par la réalisation d'une enquête publique.

On peut imaginer bien sûr qu'un débat public sera mené, si une décision est prise le moment venu de création d'une installation de stockage ou d'entreposage. Mais faut-il prévoir d'autres modalités de consultation, c'est une question qui devra être tranchée dans le cadre de la future loi.

En conclusion, nous avons vu que quelques points figureront de toute façon dans la loi 2006. Nous avons trois problématiques, pour résumer : la nature de la décision et le rythme que nous souhaitons donner au processus après 2006 ; les modalités d'intervention des différents acteurs; troisième sujet, les modalités de prise de décision, et notamment quelle forme de consultation locale.

En tout état de cause, tous les scénarios que l'on peut citer ce soir ont un tronc commun, qui repose sur la poursuite des programmes de recherche et la définition d'étapes claires et précises pour les prochaines années. A partir de ce tronc commun, la question est de savoir quelle ambition on souhaite donner à l'échéance de 2006, et quelles pistes devront être tracées, pour pouvoir construire sur les 15 années de recherches qui ont été menées jusqu'à présent. Merci.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Merci beaucoup, Madame. Je vous remercie d'autant plus que, au fond, le débat à Marseille passe d'un versant analytique, où nous étions pendant toutes les autres séances que j'ai évoquées tout à l'heure dans le calendrier, à un débat beaucoup plus synthétique, puisque la Direction générale de l'énergie et des matières premières, et Mme Galey-Leruste notamment, a bien voulu commencer à dessiner ce que cette Direction pense mettre dans le projet de loi qu'elle va commencer à élaborer vraisemblablement au mois de janvier. Nous avons donc, si je puis dire, une deuxième phase du débat.

La salle a-t-elle posé des questions ? Je passe la parole aux personnes qui l'ont demandée, ou tout au moins à certaines d'entre elles, pendant un moment, et ensuite je reviendrai à la tribune pour demander aux personnes qui viennent d'entendre et M. Birraux, et Mme Galey-Leruste, et M. Ricci d'ailleurs, qui nous a fait part du travail de ses étudiants... Deux questions, me dit-on. On peut les afficher ? C'est M. Mercier qui les pose. Monsieur Mercier, vous êtes là ? Oui, allez-y, je vous en prie.

1 – M. MERCIER : « Entreposage ou stockage ? A sûreté et impact équivalents, ne devrait-on pas poser la question en termes financiers ? »

**M. MERCIER.**- Dans un cas on parle, pour le stockage, de 15 milliards d'euros une fois pour toutes, pour l'entreposage on entend des chiffres comme par exemple 3 milliards d'euros tous les cent ans, mais pendant très longtemps.

**Georges MERCADAL.**- Seconde question de M. Mercier :

« Est-il acceptable de léguer des charges financières à des générations futures qui ne bénéficieront pas de l'énergie nucléaire ? »

**M. MERCADAL.**- Merci. Une autre question dans la salle ? Non ? Je passe à la tribune. Qui me demande la parole ? Monsieur Bennhamias.

**M. BENNHAMIAS.**- Bien, bien, bien. Je suis très content d'être là. Même si sur le nucléaire particulièrement, il est extrêmement rare, et c'était même une première, d'avoir ce genre de débat en Commission et en débat public.

Un petit préalable quand même, et ça ne remet pas en cause l'objet de la Commission Nationale du Débat Public, cela remet en cause ce qu'en font et ce qu'il en advient quand les politiques s'en saisissent - ou ne s'en saisissent pas. Je prends quelques exemples.

On a eu un très bon débat public avec la CNDP, sur la LGV en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avant même la fin du débat public, un ministre de la République donne les réponses du tracé qui sera choisi, avant même que la CNDP ait rendu son rapport. Je ne pense pas que ce soit une bonne réponse.

Je passe maintenant à un autre sujet, qui concerne directement le nucléaire. On aurait dû avoir, avant la décision sur Iter, une séance, une session réelle de la Commission Nationale du Débat Public. On a maintenant une séance, on a maintenant une Commission de débat public qui va se faire, mais le choix est déjà fait, Iter est déjà choisi, au niveau français, au niveau européen, au niveau mondial. Et quand même, la Commission se présentera devant nous tous, en nous demandant quelle est l'opportunité et quel est l'impact d'Iter. Je pense que les choses ont été mal calées : pas mal calées par la CNDP, mais par les hommes et les femmes politiques qui gouvernent ce pays, ici, en France.

Autre choix qui nous concerne directement : sur l'EPR, Commission Nationale du Débat Public ; à ma connaissance, le choix de lancer l'opération EPR est déjà fait, le lieu est déjà choisi, à Flamanville, et on nous demande de débattre sur le choix logique de savoir s'il est intéressant ou important de savoir si on lance une nouvelle génération ou semi-génération de réacteurs nucléaires.

Je dis cela, parce que si nous voulons que nos concitoyens prennent au sérieux ce que nous faisons aujourd'hui et ce qui a été fait depuis plusieurs semaines, il faut que la Commission Nationale du Débat Public, avant qu'elle rende son rapport – pas ses avis, mais

son rapport -, il faut que la classe politique dans son ensemble attende que ce rapport ait été rendu. De ce fait, et cela semble être le cas avec le débat public sur les déchets, il faudra bien attendre, avant de choisir au Parlement national, la remise de ce rapport.

Ce préalable étant terminé, je passe au sujet du jour, sur les déchets nucléaires. En ce qui nous concerne et ce qui me concerne – et je parle là au nom des Verts et d'un certain nombre de personnes qui pensent que le nucléaire n'est pas la solution à tous nos maux et à toutes nos recherches au niveau de l'énergie que nous devons produire. On peut débattre de manière intéressante et importante de la gestion des déchets nucléaires, dans un seul sens : si on arrête d'en produire, jour après jour, mois après mois, plusieurs centaines de tonnes, plusieurs milliers de tonnes, régulièrement. Sinon le débat est faussé, et la réponse on vient à peu près de l'entendre : globalement, on ira vers la solution du retraitement. Le retraitement peut être considéré comme une fausse réponse : le retraitement reproduit lui-même d'autres déchets, reproduit lui-même la continuation et le choix déjà fait de continuer d'avoir au-delà de la vie et de la survie de nos réacteurs nucléaires actuels, une autre génération, puis encore une autre génération de réacteurs nucléaires. Puisque le retraitement sert à fournir de nouveaux combustibles à de nouveaux réacteurs ou réacteurs déjà existants. A ce titre, nous continuons donc à créer des centaines de tonnes de déchets, et pour être clair, l'EPR, en gros, va nous permettre de produire à peine 10 % de déchets en moins. Il restera toujours à en gérer 90 %.

En ce qui concerne l'enfouissement, on peut en discuter, et on doit en discuter, si on ne produit plus de déchets aujourd'hui, à partir de la fin de la durée de vie des centrales nucléaires existantes. Sinon c'est une fausse solution. Et l'enfouissement servira à quoi ? Et je ne parle pas là des risques sismiques ou des risques géologiques, je parle des capacités humaines à gérer, dans les siècles qui vont venir, l'ensemble de produits qu'on aura mis à 400 mètres, à 500 mètres, à 600 mètres en sous-sol. Je sais que toutes choses ne sont pas égales par ailleurs, mais rappelons-nous comment, après le début de l'industrie chimique, au XXe siècle, on a perdu de vue des milliers de tonnes de produits chimiques qui maintenant se retrouvent un peu partout sur nos territoires et dans d'autres territoires. Et pour parler des déchets nucléaires, rappelons-nous comment nous gérons nos déchets nucléaires dans les années 50 ou les années 60, un bon nombre de tonnes, des milliers de tonnes de ces déchets nucléaires se retrouvent dans les failles marines, dans l'ensemble de nos territoires marins, dans le monde entier. A ce niveau l'enfouissement ne nous paraît donc pas être une bonne réponse, tant qu'on n'a pas réglé le problème d'un nucléaire sans déchet. A ce titre-là, je le dis aussi, et ce au nom des Verts : les Verts ne sont pas contre la recherche sur le nucléaire ; les Verts pensent que s'il y a recherche sur le nucléaire, on ne doit pas mettre l'ensemble des budgets de recherche sur l'énergie sur une seule ressource énergétique. Seule la France, et encore aujourd'hui, et encore plus avec Iter, continue à mettre 98 % de son budget de recherche énergétique sur le nucléaire. Tant que cela continuera, comment pourra-t-on croire que les évaluations dont on vient de nous parler seront de réelles évaluations, puisque chaque fois la réponse est dans la question : la réponse, c'est qu'on ne cherche pas, on continue.

Sur l'enfouissement encore, de nombreux pays - moins que nous, mais quand même - ont produit, et on verra cela je pense avec la représentante du Canada, des déchets

nucléaires. Nous sommes quasiment les seuls, avec le Japon me semble-t-il, à penser en termes d'enfouissement. De ce fait, si la France choisit l'enfouissement - et nous y allons tout droit, par rapport à ce que l'on sait déjà, par rapport aux a priori déjà existants avec le laboratoire de Bure, dont je rappelle que c'est le seul laboratoire et que la loi de 91 demandait qu'il y en ait plusieurs, que plusieurs tests de laboratoires soient effectués : passons, il y en a un, qui n'est pas encore en état, mais qui commence à être géré. Quel est le modèle que nous présentons par rapport à cela ? Quel est le modèle que nous présentons par rapport au monde entier ? Petite parenthèse : j'entends ici parler de "stratégie nationale par rapport à la gestion des déchets" : je m'excuse ! "Stratégie nationale par rapport à la gestion des déchets" ? On sent que le "non" à la Constitution est passé ! L'Europe, l'Union européenne, oubliée, sauf pour les financements ; oublié, le fait d'avoir une gestion mondiale par rapport à tout cela ; oublié, le fait que nous gérons sur notre sol des milliers de tonnes de déchets qui viennent de nombreux pays du monde entier. Ce n'est pas d'une stratégie nationale que nous avons besoin, c'est d'une stratégie réelle internationale, et d'une vraie gestion internationale des déchets nucléaires. A partir évidemment d'une gestion par subsidiarité, aussi, nationale, mais on ne peut pas oublier que nous avons grandement besoin d'une gestion internationale par rapport à cela.

La proposition que nous faisons, nous, qui est très claire, c'est : arrêtons de produire des déchets. Pendant que les centrales nucléaires existantes produisent encore des déchets, mettons-les, entreposons-les, à visage découvert, dans la transparence, évidemment sous haute surveillance ; que l'on puisse savoir où ils sont, comment ils sont ; et surtout, évitons de faire des transports dans tous les sens de produits extrêmement dangereux qui posent une question de sécurité, dont on voit aujourd'hui dans le monde tel qu'il est quels sont les dangers potentiels qui pourraient exister.

Je terminerai sur une chose, pour l'instant en tout cas : qu'on ne nous dise pas d'un côté "il y a la recherche, la science qui va nous sauver, et donc tout cela est rationnel, très rationnel", et d'un autre côté "il y a l'angoisse des gens, l'angoisse des citoyens, l'angoisse irrationnelle par rapport à ce qui passe". Non, il ne s'agit pas de cela : il s'agit aujourd'hui de présenter à l'ensemble de nos concitoyens quels sont les choix des risques, parce que de toute façon il est clair que nous avons produit tellement de tonnes de déchets nucléaires qu'il faudra bien les gérer, aujourd'hui ou demain. Mais après cela, si on arrête et qu'on décide d'arrêter d'en produire, présentons réellement à l'ensemble de nos concitoyens, français et européens, quels sont les choix qui peuvent être faits. Présentons-le leur réellement. Et c'est valable d'ailleurs pour la gestion des déchets nucléaires, mais aussi pour beaucoup d'autres sujets sur les infrastructures que nous devons construire, que nous devons mettre en place. Présentons cela de manière totalement transparente.

Première conclusion ici : je l'ai dit dès le départ, ce débat a le mérite d'avoir lieu. Il a le mérite d'avoir lieu ici, il a le mérite d'avoir lieu dans différentes assemblées. Mais qu'on ne se leurre pas : les choses ne sont pas égales par ailleurs, entre ceux qui défendent une société nucléarisée et ceux qui défendent une société non nucléarisée. Dans les différentes assemblées le rapport de force n'est pas égal ; dans les différentes assemblées le rapport de force ne représente pas légalement, démocratiquement, le poids des "nucléocrates", des pro-

nucléaire, et des anti-nucléaire, dans l'opinion publique. Jamais. Et dans ce cadre-là, évidemment, même la loi qui sortira en 2006, même si elle est définie avec de très larges avancées, de très larges ouvertures, sans rien fermer, je l'ai déjà dit, il me semble que certains projets, notamment l'EPR, ferment vraiment un certain nombre d'objectifs et décident qu'on continuera à en produire. Idem pour le retraitement. Mais dans ce cadre-là, il faut vraiment prendre en compte ce que la Commission du Débat Public a entendu dans ses différentes réunions, que ce soit à Nancy, à Caen et surtout à Bure. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Nous avons bien entendu, Monsieur, votre question, mais comme nous en sommes au niveau des généralités et qu'il n'est peut-être pas encore temps de vous répondre, nous allons demander à Yves Le Bars de faire le tableau des solutions internationales, puisque M. Bennhamias l'a pratiquement introduit.

**Yves LE BARS.**- Merci, Monsieur le Président. J'ai quelques transparents pour illustrer mon propos, pouvez-vous les passer ? Je vais essayer de présenter les solutions internationales de trois manières, et je vais rejoindre certains des propos qui viennent d'être tenus soit par Mme Galey-Leruste, soit par M. Bennhamias, en essayant de voir comment, dans l'ensemble des pays du monde, il y a d'une certaine manière une convergence vers un processus par étapes. Par contre il y a des différences sur des points clés, qui sont très intéressants à noter pour la France. Et puis j'essaierai à partir de ces constats de voir comment on peut traduire dans la situation française un scénario à l'allemande, un scénario à la nordique ou un scénario à la britannique, à la belge, ou... on peut l'appeler de différentes manières.

*Diapositive suivante.*

Je vais aller assez vite. Oui, un processus s'est imposé dans le monde, par étapes - cela a été dit par M. le Président de l'Institut des Sciences Politiques -, et qui organise les limites que l'on donnera à la réversibilité. Dans cette approche par étapes, la réversibilité est un principe, mais qui a une limite, limite que l'on organise à travers le temps, qui intègre la recherche, avec une évaluation indépendante, avec des supports de débat public.

Cela, c'est bien sûr la loi Bataille, qui a été l'un des précurseurs de ce processus, mais c'est aussi ce que dit le "*Forum for Stakeholders Confidence*" de l'Agence de l'Énergie Nucléaire, que j'ai présidée pendant quelques années et avec laquelle je continue de travailler, sur une approche par étapes. La Suisse a développé son propre modèle avec un laboratoire permanent de surveillance lié à un stockage géologique, les États-Unis avec l'*adaptive staging*, on verra ce que disent le Canada, le Japon, etc..

Un processus qui suppose malgré tout un moteur. S'il n'y a pas de moteur, le processus n'avance pas et on verra tout à l'heure dans les scénarios quels sont les moteurs qui peuvent être imaginés.

*Diapositive suivante.*

Où en sont les différents pays dans cet avancement ? J'ai entouré ce tableau de quelques ronds. Il y a des pays qui en sont encore à l'amont de la définition d'une stratégie et le choix d'une option, ou d'options. La France se situe à ce niveau-là, le Canada aussi, la Suisse, la Grande-Bretagne. Tous les autres pays qui sont dans cette liste ont fait le choix du stockage géologique, déjà, et ont avancé à travers des choix de sites, de laboratoire, etc.

On voit par exemple la Suède, le "S" avec une flèche, la France est en rouge : la France, elle, est dans une situation assez particulière, puisque tout en n'ayant pas fait de choix d'option tranché, elle a ouvert, sur un site donné, les études du stockage géologique à travers le laboratoire. Pour l'instant il n'y a qu'un stockage... si, il y a deux pays qui ont décidé un site de stockage, qui est en cours de réalisation : la Finlande, qui a pris une décision de principe de réalisation d'un stockage souterrain à côté d'un des deux sites de construction de centrales nucléaires, à Olkiluoto, et puis les États-Unis, à Yucca Mountain : les États-Unis ayant déjà, pour des déchets de nature particulière mais qui sont aussi des déchets de longue durée, de longue vie, un centre de stockage en exploitation. C'est pour cela qu'il y a un rond "en exploitation" derrière "South US", qui est le WIPP, à Carlsbad, au Nouveau-Mexique.

*Diapositive suivante.*

Il y a donc beaucoup de similitudes, les gens ne sont pas tous au même stade, mais il y a aussi de vraies différences.

Première chose : en général il y a des rendez-vous tous les trois ou cinq ans, et je suis très heureux d'entendre ce que nous a dit Mme Galey-Leruste, car effectivement la France était la seule à avoir défini une étape aussi longue, de 15 ans. Il y a eu des rendez-vous, les opérateurs ont été convoqués, en particulier par l'Office parlementaire, pour dire où ils en étaient, mais sans que ce soit obligatoire ni rythmé.

Dans la nature des alternatives étudiées, la France est la seule à avoir donné une autonomie de recherche, sous-entendu parce qu'il y a peut-être une autonomie industrielle, à la séparation et à la transmutation. Les États-Unis et le Japon étudient aussi ces éléments-là, mais d'une manière plus large et non spécifique au processus de travail sur la gestion à long terme des déchets radioactifs. L'entreposage à long terme est travaillé aussi bien en France qu'au Canada et au Royaume-Uni ; des entreposages centralisés existent déjà, la Suède en a un, la Finlande aussi, les États-Unis viennent de décider un certain nombre de capacités d'entreposage pour les combustibles usés, et le stockage géologique est étudié par tous les pays que j'ai notés sur ce tableau.

A noter que pour l'instant, aucun pays n'a construit deux laboratoires. Il y a des pays qui ont étudié plusieurs sites, depuis la surface, et on peut dire que la France l'a fait, en étudiant trois sites depuis la surface, mais la Suède n'a qu'un laboratoire, et un laboratoire d'ailleurs qui vaut pour la Suède et pour la Finlande. La Suisse a des laboratoires, mais qui sont davantage des laboratoires qui utilisent des installations préexistantes, par exemple un tunnel dans lequel on fait une diversion.

*Diapositive suivante.*

Autre différence : dans l'enchaînement, choix d'une stratégie, élaboration d'un concept - en ce qui concerne le stockage ou l'entreposage - et sélection de sites potentiels : dans les pays qui ont une géologie homogène, on peut dire que le concept de stockage géologique a été mis au point et adopté avant le choix de site. Alors qu'aux États-Unis comme en France, le concept se travaille après le choix du site.

La géologie implique certes cela, mais je crois qu'il faut noter que l'attitude nordique facilite la négociation locale, parce que la démonstration de la sûreté a déjà été garantie.

Dans ces pays, il faut noter que l'autorité de sûreté est conseiller des collectivités territoriales, pour que l'autorité de sûreté conseille aussi la collectivité territoriale dans ses relations avec les opérateurs.

*Diapositive suivante.*

Autre différence – là je vais aller vite, ce n'est pas la peine de regarder les couleurs trop en détail - : il s'agit de l'évolution de la propriété et de la responsabilité sur les déchets. C'est étonnant, les différences et l'importance des différences qui existent : aux États-Unis, en Espagne et en Belgique, avec des conditions particulières, le transfert de responsabilité des combustibles usés ou des déchets, selon ce que l'on considère comme déchet final, est très rapide. Aux États-Unis, c'est dès la sortie de la centrale nucléaire que le gouvernement est responsable des déchets radioactifs et de la solution à trouver. Alors qu'à l'autre bout, en France et au Canada, les producteurs de déchets ne sont jamais libérés, dans la situation actuelle, de leur responsabilité : ils sont responsables *ad vitam aeternam*. Il y a des pays, en Finlande ou en Suède en particulier, qui organisent des transitions, et où la responsabilité est de plus en plus forte, et où au bout d'un certain temps elle revient à la collectivité publique, quand il est évident qu'ils sont dans une solution stable.

A noter que pour l'instant, la France est pratiquement le seul pays à ne pas avoir de financement sécurisé ni de procédure d'évaluation et de réévaluation dans le temps, périodiques.

*Diapositive suivante.*

L'organisation et le rôle des acteurs - cela a également été cité - : je voudrais signaler que les collectivités territoriales, dans tous les pays, ont de fait une forme de droit de veto : il est juridique en Finlande, en Suède, pas vraiment en Suisse, puisque une nouvelle loi vient d'enlever aux cantons la possibilité de bloquer un site de stockage de déchets radioactifs. Mais la France a aussi installé un avis très formel, à la fois au départ de la mise en œuvre de la loi Bataille, comme au moment où, après les travaux de surface, des projets de laboratoire en surface ont été envisagés. A noter qu'il n'y a jamais de référendum, sauf en Suisse, mais comme je viens de l'indiquer, une loi vient d'enlever au référendum cantonal la possibilité de bloquer les choses.

Deuxième aspect : il y a des pays qui refusent tout financement, tout apport de financement d'État aux collectivités territoriales : en Suède, en Allemagne, en Suisse - encore hier nous étions avec Carmel Létourneau à une réunion internationale en Espagne, où les Suisses ont bien dit : "Nous ne voulons pas que l'État paie pour une quelconque compensation. Si on commence là... les autoroutes, les lignes électriques, où est-ce qu'on va ?" Par contre, quand on creuse un peu, on voit que le système fiscal est différent, et que les entreprises sont sollicitées pour équilibrer. C'est ce qui se passe en Suisse.

La comparaison internationale est donc difficile à faire de manière ferme, tant que l'on n'introduit pas ces autres éléments. Et là, je note bien sûr le rôle des collectivités dans la fin de chaque phase, qui est évidemment un point clé.

*Diapositive suivante.*

Le débat dans les processus nationaux : il est évident qu'il y a des pays qui, en fonction de l'avancement que j'ai indiqué tout à l'heure, mettent davantage l'accent sur des enjeux nationaux : la Grande-Bretagne, avec le problème que ce pays a eu beaucoup de débats, mais qui n'arrivent pas à se concrétiser en stratégies d'action, ce qui est l'une des caractéristiques d'un scénario que je vais présenter tout de suite. L'Allemagne a eu un processus national, mais qui est actuellement gelé : il avait bien avancé, mais les décisions n'ont pas réussi à se prendre.

Les enjeux locaux sont davantage mis en avant en Suède et en Finlande. L'étude du cas finlandais nous avait montré que, par contre, il y avait eu une demande de débat national, ainsi qu'en Suède, qui avait été jugée comme mal satisfaite. Et bien souvent, dans ces débats locaux ou nationaux, on utilise des grilles qui viennent de la réglementation européenne, comme l'évaluation d'impact environnemental ou l'évaluation stratégique d'impact. Cela présente un avantage, c'est vrai : c'est que ce ne sont pas des mécaniques d'évaluation spécifiques au nucléaire, mais qu'elles sont valables pour toutes les activités qui ont un impact.

*Diapositive suivante.*

Je voudrais traduire ces données internationales dans la situation française, en le faisant à travers trois scénarios contrastés. Des scénarios qui ne sont pas des solutions probables ou vraisemblables, mais qui essaient de mettre en lien les étapes et les différentes logiques. Je le fais parce que je crois que cela peut aider à voir des liens ou des oppositions que l'on ne met peut-être pas suffisamment en avant.

Le premier scénario, c'est le scénario à l'allemande, le gel : 2006, rien. Il faut voir que financièrement c'est un scénario formidable, même s'il est aussi soutenu par les écologistes, c'est pour cela que je l'ai appelé "écologiste et financier". C'est un scénario formidable : on peut dire que, comme tous les autres pays, on abandonne la transmutation, le laboratoire de Bure n'est pas prolongé, il se ferme progressivement de lui-même, sans que l'on ait besoin de trop s'en occuper. A moyen-terme, si besoin, il y a un entreposage des combustibles usés MOX qui devra être construit, plus ou moins, dans le cadre industriel, avec

des extensions à La Hague et à Marcoule des déchets radioactifs. A long terme, ce n'est pas grave, si un stockage doit être fait dans cette logique-là, il est tout à fait possible dans le site de Marcoule, où l'Andra a fait des études qui avaient montré que cela pouvait valoir la peine d'aller plus loin, ou dans du granit, qui est à la pointe du Cotentin et qui est de qualité avoisinante des granits suédois. C'est le scénario me semble-t-il le moins coûteux, mais il suppose le maintien du nucléaire, c'est-à-dire que sa viabilité suppose le maintien du nucléaire, parce qu'à ce moment-là il y a de la surveillance, il y a de la compétence, et il y a du financement.

Donc, premier scénario très contrasté : je vous l'ai dit, je ne cherche pas à faire du vraisemblable.

Je termine sur les deux autres scénarios : le deuxième scénario à la nordique, c'est le stockage au plus tôt ; nordique, parce que c'est Suède et Finlande pour le local, Canada pour le national. Je dirais que c'est la vertu, au sens de : on ne veut pas reporter sur les générations futures, par contre on veut charger les entreprises aujourd'hui, c'est le commerce, on veut fermer le cycle du nucléaire pour pouvoir développer le nucléaire dans l'ensemble du monde, et stabiliser les charges à long terme. On écrit un processus par étapes, il y a une stratégie explicite.

**Georges MERCADAL.**- Peut-on passer la diapositive suivante ? Le discours et l'image ne sont pas accordés.

*Diapositive suivante.*

**Yves LE BARS.**- A court terme il y a une stratégie explicite qui est écrite : on arrête la transmutation comme filière industrielle, mais on réintègre ça à l'intérieur de Génération 4, puisque les déchets existants ne seront pas transmutés, comme l'ont fait les pays qui travaillent sur des choses qui ressemblent à la transmutation : les États-Unis et le Japon. On fait le choix de principe, comme les Finlandais, d'un stockage géologique, dans le secteur de la Haute-Marne. On transfère l'entreposage de long terme à l'Andra, dans la logique qui existe en Suède. On lance l'élaboration d'un contrat entre l'État et les collectivités concernées par les sites, et il y a un fonds séparé avec révision tous les trois ou cinq ans comme en Suède, au Canada, etc..

*Diapositive suivante.*

Plus tard, au bout de trois ans, on approuve un avant-projet de stockage, etc. On prend une série de décisions, on peut décider aussi pour tous les déchets, puisque c'est une préoccupation de beaucoup de pays. On lance un stockage radifère-graphite. A 10 ans, on approuve le projet de stockage, avec veto possible des collectivités territoriales s'il n'y a pas respect du contrat État-collectivités. Et à long terme, fermeture progressive du stockage.

Le scénario nordique donne pas mal de capacités de négociation à la collectivité territoriale. Elle peut peut-être espérer et dire que, puisqu'un choix de principe est fait sur un site, on peut dès maintenant enrichir le site en emplois, et il peut y avoir une revendication

locale pour dire "il y a des travaux qui se font de préparation des déchets, qui doivent se faire ici". Je signale que c'est la situation suédoise, où le site étudié à Oskarshamn risque d'être aussi le site où l'on fabrique les conteneurs pour mettre les déchets.

Troisième scénario, c'est un scénario à la britannique, à l'espagnole, à la belge, comme on voudra, qui est celui des non-dits. C'est déjà une tentative peut-être un peu moins contrastée que les deux scénarios précédents, où l'on a à peu près le même objectif qu'en 2, mais on essaie de prendre le minimum de décisions, et tout le reste s'équilibrera par le jeu des forces et le jeu des acteurs. Pas de stratégie explicite, des décisions. C'est vrai que c'est le scénario le plus flexible, moins engageant vis-à-vis des collectivités territoriales, probablement instable, il peut favoriser des résistances. A court terme, il suffit de dire "on continue les recherches à Bure pour 10 ans". Ou 15 ans, ou 8 ans.

*Diapositive suivante.*

Et à plus long terme, les choses se déroulent en fonction du rapport de forces, mais on sort au maximum des décisions du gouvernement et du Parlement.

Ce scénario peut aller vers le rien, ou vers un scénario plus au stockage.

*Diapositive suivante.*

En conclusion, après ce travail schématique, forcément, qui mériterait d'être approfondi, dans tous les pays, on voit bien, cela a été dit plusieurs fois mais je le répète, il s'agit de décider la première étape, mais en toute connaissance de cause de ce que cela signifie pour la suite : j'ai dit "la dépendance du sentier". Selon le sentier choisi, la capacité de négociation des acteurs n'est pas la même ; la capacité des acteurs à accéder à la table de négociations n'est pas la même.

Deuxième conclusion : le débat public a un rôle clé, et j'en note trois : la première, c'est que l'on peut prendre des décisions impopulaires, mais il faut en avoir parlé longtemps à l'avance ; elles sont robustes quand elles ont été débattues, même si elles ne font pas consensus. Deuxièmement, c'est vrai que le débat clarifie le rôle des acteurs : là je sors de la comparaison internationale, pour dire que je trouve que toutes ces réunions de débat ont eu un impact sur les acteurs, et aussi un impact sur ceux qui y ont participé, moi en particulier, dans la mesure où le technicien a aussi son irrationnel, et bien vite il est envahi par son propre irrationnel. Les techniciens du nucléaire sont amoureux du nucléaire, ceux de l'aéronautique sont amoureux de l'aéronautique. Le débat public sert donc au technicien pour être plus clair et prendre quelque distance par rapport aux solutions techniques qui sont engagées. Le débat est donc une démocratie qualitative, et peut-être un pré-requis pour la démocratie quantitative, le décompte des positions. Merci.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Merci. Nous ne manquons pas de scénarios. Il y avait deux parties dans la présentation de M. Le Bars, si j'ai bien compris : une première partie à

plat, qui vous décrivait ce qui se passe dans tous les pays, et une deuxième qui est de son cru et qui nous alimente d'idées.

J'ai maintenant un certain nombre de demandes d'interventions de la salle, mais je pense que le propos de Mme Létourneau vient tellement bien, juste après, que je vais lui passer la parole, ensuite les autres personnes qui sont à la tribune, et la salle.

Madame Letourneau, allez-y.

**Mme LETOURNEAU.**- Bonsoir. Cela me fait plaisir de vous parler un peu de la situation au Canada. J'ai des transparents. On pourrait peut-être les mettre pour accompagner ma présentation.

Pour vous situer dans le contexte, nous avons 22 réacteurs nucléaires chez nous, dans trois provinces du Canada : l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick, surtout dans la partie centrale et est du pays. Vous pouvez voir les endroits où nous avons nos centrales nucléaires au Canada. Les symboles que vous voyez ne sont pas des troncs d'arbres mais justement la forme de notre combustible nucléaire.

Dans l'ouest du pays, la province de Saskatchewan est le premier producteur et exportateur d'uranium au monde. Nous avons plusieurs provinces qui sont impliquées dans le cycle nucléaire au Canada.

92 % du volume des déchets de combustibles nucléaires en Ontario. Nous avons l'énergie nucléaire qui fournit environ 50 % de l'électricité dans cette province. L'évacuation, ce que vous appelez ici le stockage des déchets, est étudié et débattu depuis les années 1970.

*Diapositive suivante.*

Voilà justement la forme de notre combustible nucléaire au Canada.

*Diapositive suivante.*

Les propriétaires de déchets principaux sont : Ontario Power Generation, Hydro-Québec, et les services de la province du Nouveau-Brunswick.

Les principales organisations gouvernementales sont : Ressources naturelles Canada - c'est mon ministère, nous avons la responsabilité de développer les politiques sur l'énergie nucléaire au Canada, et nous avons notre Commission Canadienne de Sécurité Nucléaire qui est l'agence réglementaire.

Les principales parties prenantes au Canada sont le grand public, les organisations non gouvernementales : Sierra Club, Énergie Propre, le Mouvement Vert. Nous avons une association canadienne de communautés, de collectivités, de municipalités, qui voisine nos installations nucléaires. Nous avons aussi les Autochtones : c'est une voix très forte sur l'énergie nucléaire au Canada, car ils ont plusieurs territoires à travers le Canada où l'on pourrait situer éventuellement un site de déchets nucléaires. Et aussi les jeunes :

malheureusement, on essaie de les faire exprimer leur opinion, mais ils ont d'autres priorités, je ne sais pas si en France c'est comparable, mais on a un peu plus de mal à engager les jeunes, c'est assez surprenant.

Pour vous donner un bref historique, il y a plus de dix ans, en 1994, notre état de la Couronne, qui fait la recherche sur l'énergie nucléaire au Canada, c'est Énergie Atomique du Canada Limited, a présenté son énoncé des instances environnementales à la Commission Seaborn : M. Blair Seaborn était un ancien député au ministère de l'environnement. Cette Commission a été établie par le ministre de l'environnement. L'EACL a présenté son concept d'évacuation en couche géologique profonde. En 1998, la Commission Seaborn conclut : "*D'un point de vue technique, la démonstration de la sûreté et du concept de l'EACL a été jugée suffisante pour une étude d'avant-projet, mais il n'a pas été démontré que ce projet jouissait d'un vaste appui du public*". En somme, le projet a été arrêté non pas parce qu'on avait des inquiétudes techniques, mais parce qu'il n'y avait pas de démonstration qu'il y avait un certain appui du public.

*Diapositive suivante.*

En 2002, pour répondre à cette recommandation de la Commission Seaborn, et afin de mettre en œuvre la plupart des recommandations de cette Commission, ainsi que d'autres politiques du Gouvernement du Canada, le Parlement canadien a promulgué la loi sur les déchets de combustibles nucléaires. En 2002 on avait enfin notre loi spécifiquement sur les déchets de combustibles, afin de progresser sur cette question-là.

En 2005, la société créée par les compagnies d'électricité que j'ai mentionnées plus tôt, tel que requis par la loi, a soumis son exposé décrivant des propositions incluant son approche préférée au ministre des Ressources Naturelles le 3 novembre 2005. C'est tout frais, on vient de recevoir le rapport de la société de déchets. Elle a proposé quatre options, que nous verrons un peu plus tard. La société de déchets a eu en somme trois ans pour faire des consultations publiques, et pour affiner les informations techniques pour développer ses quatre propositions.

En 2006, la décision du Gouvernement du Canada se fera sur l'avant-projet. On est encore au stade de l'avant-projet, par la suite on commencera à étudier les sites, mais pour l'instant la décision se prendra sur la méthode de gestion en général.

Le travail dans les années à venir comprendra la sélection du site, et la préparation d'un rapport par la société de gestion, afin d'obtenir les autorisations gouvernementales requises.

Vous voyez les quatre propositions que la société de gestion a soumises à notre ministre : l'entreposage à l'emplacement des réacteurs nucléaires, l'entreposage centralisé en surface ou souterrain, l'évacuation en couche géologique profonde. Et une quatrième option, que la société de gestion a développée, mais qui n'était pas dans la loi : c'est une option qui combine les trois propositions dans un contexte de gestion *adaptive* progressive.

Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle méthode qui combine les trois méthodes énumérées dans la loi ? Les caractéristiques de cette option, c'est que son objectif ultime est de confiner et d'isoler les déchets à un endroit central dans une formation géologique, c'est-à-dire la roche granitique ou sédimentaire de l'ordovicien.

Une autre caractéristique de la méthode est l'entreposage facultatif : c'est une étape qui est facultative, optionnelle, celle qui caractérise vraiment le plus cette option. C'est un entreposage à faible profondeur sur le site central, avant la mise en place dans le dépôt.

Ensuite, les dispositions pour récupérer les déchets en tous temps : la réversibilité. Dans la loi il n'y avait pas de critère de réversibilité, mais la société de gestion a proposé d'inclure ce critère. Elle avance deux critères généraux de sélection, c'est-à-dire que la SGD ne proposera au Gouvernement que des sites ayant l'appui de la ou des collectivités.

Également, la sélection du site par la société sera axée sur les provinces directement concernées par le cycle nucléaire : Saskatchewan, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick. Ils vont limiter leur sélection des sites à ces quatre provinces.

Enfin, le processus décisionnel fixé par phase, pour permettre la recherche scientifique, et tenir compte des conditions sociales changeantes.

Les trois phases :

La première phase est la préparation en vue d'une gestion centralisée des déchets. Elle suppose que cela prendra environ 30 ans pour les réalisations suivantes : le développement des critères spécifiques de sélection du site et sélection avec le public, la construction de cavernes à faible profondeur, la construction d'une installation de caractérisation souterraine.

La phase 2 est l'entreposage centralisé et la préparation du dépôt. Elle estime que cela prendra environ 30 ans pour les opérations de transport et l'entreposage, la démonstration de la technologie et la construction du dépôt.

La phase 3, c'est le confinement, isolement et surveillance à long terme, elle juge que cela prendra de 35 à 60 ans ; pour la mise en place dans le dépôt, à peu près 30 ans, pour le déclassement des cavernes d'entreposage - mais c'est une étape facultative -, la surveillance prolongée d'environ 30 ans, le déclassement du dépôt et la fermeture, et une surveillance post-fermeture. La décision à prendre par une génération future, c'est soit de fermer de façon définitive le dépôt, soit de retirer le combustible, pour des questions qu'elle jugera utiles.

*Diapositive suivante.*

Le processus décisionnel gouvernemental pour les prochaines étapes : le ministre des Ressources Naturelles doit premièrement déterminer si l'exposé de la société contient des déficiences ou des lacunes ; déterminer si des consultations publiques additionnelles sont nécessaires, en plus de celles qui ont été conduites les trois dernières années et aussi pendant

les 12 dernières années avant la création de la société ; enfin, développer une recommandation pour le gouverneur en conseil.

En 2006, la décision du gouverneur en conseil est la sélection d'une approche conceptuelle à partir des quatre propositions de la société. Il est très important de savoir que c'est simplement la sélection d'une option, et pas la proposition d'une nouvelle option, ni même la modification d'une option développée par la société.

Il va y avoir une soumission par la société d'un projet spécifique afin d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires, principalement l'autorisation par le ministère de l'Environnement sous la loi des évaluations environnementales, et l'autorisation par la Commission Canadienne de Sûreté Nucléaire.

C'est tout pour le projet spécifique.

En conclusion, c'est juste un aperçu de la situation au Canada. Si vous voulez en savoir plus, il y a des sites web que la société de gestion a développés. L'adresse est assez simple, le nom anglais de la société est Nuclear Waste Management Organization, l'acronyme NWMO, le site [www.nwmo.ca](http://www.nwmo.ca). Vous y trouverez aussi la loi de 2002 qui régit les activités de la société et les activités dans le futur. Merci.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Merci beaucoup, Madame. Nous allons venir vers la salle. Il y a 12 ou 13 questions, et vous allez les poser. M. Mercier a posé les siennes. M. Luizza réagit dans le sens de M. Bennhamias. Allez-y.

3 – M. LUIZZA : « Budgets consacrés à la recherche sur énergies renouvelables d'une part et énergie atomique d'autre part depuis 1991 ? »

4 – M. LUIZZA : « Pourquoi ne pas sortir du nucléaire comme le réclament de nombreux citoyens ? »

Il n'est pas là ? Il est parti. Peut-être nos exposés ont-il été un peu trop longs. Je m'en excuse auprès de lui. Vous lisez le résumé qui en a été fait, les uns et les autres, à la tribune, et si vous voulez réagir, dans un petit moment vous aurez la parole.

Monsieur Cordonnier, vous pouvez poser vos questions.

5 – M. CORDONNIER : « Comment sortir du débat d'initiés ? Comment passer d'un processus de décision pluriannuel à un processus plus continu ? »

6 – M. CORDONNIER : « Comment passer du délégataire au participatif ? »

7 – M. CORDONNIER : « Souhaite s'exprimer sur les conditions d'une intervention citoyenne dans le nucléaire »

**Serge CORDONNIER.**- Je pense que l'on risque, et c'est un risque majeur, de sombrer ou de rester dans un processus de décision très institutionnel, qui a été relativement contesté d'ailleurs, dans l'ordre de ce processus, par M. Bennhamias. Nous sommes au centre de l'énergie et du nucléaire, et je pense qu'on entre dans un vrai débat de société, voire de civilisation en ce qui concerne l'énergie, et qui concerne et qui doit impliquer tous les citoyens. Dans ce cadre-là, il faut partir de la nécessité de choix éclairés, et je pense que l'enjeu de l'énergie c'est la connaissance. L'avantage, entre guillemets - je ne sais pas si c'est un avantage ou un inconvénient, enfin moi j'y vois un avantage -, du nucléaire, c'est qu'on s'inscrit sur le temps, et que l'on peut donc entrer dans un processus, notamment au travers du débat citoyen, qui permet de transformer, et qui permet, si on y prête attention, de créer les évolutions sociales dans le sens du progrès, qui permet aux citoyens en général de s'approprier l'essentiel du contenu du débat.

La question que je voulais poser, c'est le problème de l'appropriation par tous des éléments du débat, et des éléments techniques et technologiques, au détriment d'interventions d'initiés comme on a l'habitude d'avoir dans les débats ou dans les espaces dans lesquels on a l'habitude d'évoluer.

Je voulais simplement signaler que, déjà, le débat public est un progrès, par rapport aux décisions originelles sur le nucléaire, qui comme chacun le sait ont été prises de façon très unilatérale et très institutionnelle. La question que je pose, moi, est de savoir comment on peut entrer dans un processus continu, en travaillant sur le développement de la démocratie, et donc de l'intervention citoyenne éclairée. Je pense qu'il faut que l'on sorte de la facilité où un certain nombre de dirigeants sont en train de s'enfoncer : les fameux "gens d'en haut" qui savent et qui décident, et il y aurait les "gens d'en bas" qui auraient à subir des décisions d'en haut qu'on leur enfoncerait à coup de pédagogie, puisque, à chaque fois, ils n'ont pas compris : il faut donc que les "gens d'en haut" fassent preuve de pédagogie pour faire comprendre aux gens d'en bas.

Au-delà de la question des décisions et du processus de décision institutionnel, je pense qu'il y a des éléments à travailler, qui sont notamment, à court terme – j'ai des propositions à court terme et à plus long terme -, comment on développe l'intervention citoyenne au travers du développement du droit des salariés, développement du droit des élus, développement du droit des associations, non pas au sens de la consultation, mais y compris avec des possibilités d'intervention dans la gestion et dans les processus de choix du nucléaire et des installations nucléaires : c'est-à-dire comment rapprocher, par exemple, le "local" de l'installation nucléaire qu'il a à subir et qu'il a à comprendre ?

Deuxième niveau, qui me paraît être un niveau à plus long terme mais que le nucléaire et la gestion des déchets permettent, c'est le développement des connaissances : et là il y a des enjeux de société pour permettre l'assimilation et la compréhension des connaissances, c'est-à-dire en fait pour faciliter l'interface entre les experts, ceux qui font de la recherche, et les citoyens. Je pense que dans ce cadre-là, les acteurs du nucléaire devraient contribuer à renvoyer aux conditions sociales qui sont faites dans le pays, parce que l'acceptation du nucléaire est à ce prix, afin de permettre le développement des

connaissances, c'est-à-dire l'accès généralisé et très élargi aux études, ainsi que l'accès à la culture. On sent donc que le nucléaire renvoie à des débats de société tant au niveau de la démocratie qu'au niveau de choix sociaux, y compris que l'on a à travailler tous ensemble.

Sinon, on va rester dans... L'assemblée nationale va légiférer, etc., mais je ne pense pas que c'est comme cela qu'on sortira et qu'on fera progresser le problème des enjeux énergétiques dont le nucléaire fait partie.

**Georges MERCADAL.**- Le résumé qui a été fait de votre question, "comment passer du délégataire aux participatif", résume assez bien ce que vous venez de dire. Je vous remercie.

Monsieur Madrolle ?

8 – M. MADROLLE : « Existe-t-il aujourd'hui une volonté politique de tenter de sortir du nucléaire ? »

**Christophe MADROLLE.**- Tout d'abord je voulais vous remercier pour l'initiative que vous lancez, après plusieurs réunions. La question que je pose, c'est la volonté politique que l'État français et l'Europe ont aujourd'hui de pouvoir sortir du nucléaire. C'est la question que je pose à nos intervenants : à leur niveau, est-ce qu'ils sentent une volonté - parce qu'on voit les difficultés que l'on rencontre depuis 30 ans sur le nucléaire, l'histoire des déchets, l'histoire des enfouissements - est-ce qu'il y a une volonté politique globale au niveau français et au niveau européen de sortir du nucléaire, comme un grand nombre de citoyens le demandent aujourd'hui ?

**Georges MERCADAL.**- Merci : je pense que l'on repassera la parole à M. Bennhamias.

Madame Piana ?

9 – Mme PIANA : « Comment peut-on arrêter le processus en cours au bénéfice d'un référendum national ? »

**Huguette PIANA.**- Ma question est claire : je pense que la loi de 2006 ne tient pas assez compte de l'avis des citoyens. Je voudrais savoir comment on peut arrêter le processus actuel au bénéfice d'un référendum préalable.

**Georges MERCADAL.**- Merci, Madame. Je pense que vous allez vous désigner, à la tribune, pour répondre à ces questions, cela me paraît assez clair.

Monsieur Bouchon ?

10 – M. BOUCHON : « La création d'un fonds dédié préconisé par l'OPECST va permettre le financement pérenne des recherches. Quid de sa gestion et de l'orientation des crédits ? CNE ? »

11 – M. BOUCHON : « Suggère de faire figurer dans la loi les recherches sur les différentes filières (ADS, réacteur rapide,...). »

**M. BOUCHON.**- Je suis Michel Bouchon, j'interviens au nom de l'Union Fédérale des Syndicats du Nucléaire CFDT, qui regroupe les syndicats CFDT du CEA et d'Areva. J'ai deux interventions.

L'une concerne le financement : il nous est apparu judicieux que la proposition faite par l'Office parlementaire de création d'un fonds dédié pour le financement des futures recherches soit effectivement retenue dans la loi ; cela n'a pas été évoqué tout à l'heure par le ministère de l'Industrie, mais je crois qu'il est important que cela apparaisse dans la loi, puisque ces fonds dédiés sont quand même une garantie de pérennisation des recherches, puisque des fonds sont affectés, et qu'il est reconnu que ce sont les acteurs qui ont produit des déchets qui participeront au financement de ces recherches. Le problème est : qui va gérer ces crédits ? Est-ce que cela pourrait être la CNE par exemple, ou est-ce complètement impertinent de dire ça ? Il faut savoir qui va gérer ces fonds, et comment cela s'articulera avec la nouvelle loi.

La deuxième partie de mon intervention concerne quelque chose qui pourrait aussi figurer dans la loi, puisque dans le scénario de séparation-transmutation il nous faudra bénéficier de nouvelles filières : il faut se rappeler que Phénix va s'arrêter en 2008, c'est aujourd'hui le réacteur dédié à la transmutation, il faudra donc mener des recherches sur différents types de nouvelles filières de réacteurs - les accélérateurs, les réacteurs à sels fondus, les réacteurs à eau légère, les réacteurs rapides. Il nous paraîtrait intéressant et pertinent que cela apparaisse clairement dans la loi, avec des objectifs, comme cela a été signalé, et qu'apparaisse aussi qui fait quoi. Il est effectivement très important, comme cela a été souligné par le ministère de l'Industrie, de dire qui fait quoi, pour éviter des querelles de chapelles entre les différents organismes de recherche. Cela nous semble important, à l'instar de ce qui s'est fait au départ de la loi de 91, parce qu'il faut se rappeler qu'avant 91, la référence était le stockage profond. La loi de 91 a eu le mérite d'ouvrir de nouvelles pistes sur la séparation-transmutation et l'entreposage, et dans le même ordre d'idée il nous paraît important de dire dans quelles voies on va chercher, et qui va chercher.

**Georges MERCADAL.**- Merci, Monsieur Bouchon. Nous passerons à la tribune. Je vous demande de calmer vos ardeurs de questions pour que la tribune ait le temps de répondre à tout cela.

12 – M. LAMBERT : « Comment le scénario 1 « à l'allemande » nécessite-t-il le maintien du nucléaire ? N'est-ce pas plutôt celui de son financement ? »

13 – M. LAMBERT : « Pourquoi le coût de retraitement des déchets actuels n'est-il pas pris en compte dans la facture ? Si oui, crédibilisation des autres énergies sans déchets. »

**François-Michel LAMBERT.**- M. Le Bars nous a présenté les trois différents scénarios. Il nous a expliqué que le scénario à l'allemande nécessitait le maintien du nucléaire

pour permettre le financement - je n'ai pas tout à fait saisi. Cela rejoint un peu l'intervention de M. Cordonnier tout à l'heure, et les difficultés pour certains d'être au niveau des initiés. Donc je repose la question : comment peut-on justifier de maintenir le nucléaire pour financer les problèmes de demain ? Est-ce que ce n'est pas tout simplement un problème de financement ?

Ma deuxième question, toujours sur le sujet du financement : c'est justement qu'on en a encore pour des années et des années à payer tout cela, et j'ai l'impression que ce n'est pas aujourd'hui intégré dans les coûts de l'énergie nucléaire ; ce coût de retraitement n'étant pas intégré, disqualifie d'autant toutes les énergies alternatives qui, elles, ont tous leurs coûts intégrés pour des millénaires et des millénaires. Quand vous faites de l'éolien, vous le payez aujourd'hui, et vous l'avez payé une fois ; dans mille ans vous n'aurez pas à repayer l'éolien d'aujourd'hui, alors que le nucléaire, on n'a pas l'impression qu'il est payé aujourd'hui, lorsqu'on le consomme : on donne la facture aux générations futures.

**Georges MERCADAL.**- Merci beaucoup. Je donnerai la priorité à ceux qui n'ont pas parlé à la tribune. Mme Rivasi me demande la parole, donc elle l'a. Il faut que dans un tour de tribune, nous réussissions à répondre aux questions qui ont été posées, jusqu'à la 13. Allez-y, Madame.

**Michèle RIVASI.**- D'abord, je vous prie d'excuser mon retard, dû à des embouteillages impossibles. Je suis contente qu'il y ait les questions de la salle, parce que je trouve qu'on ne répond pas à la question du débat d'aujourd'hui : qui décide quoi, quand, comment. On peut faire un constat, c'est que premièrement, quand j'ai entendu les différentes interventions sur le stockage d'un point de vue international, il y a d'un point de vue international une non-acceptabilité sociale des stockages souterrains. C'est un fait, la population internationale refuse quelque part dans son inconscient collectif d'enfouir des déchets en grande profondeur. C'est un constat. Avec M. Le Bars nous sommes allés aux États-Unis, c'est un constat partout dans le monde. Et on essaie de faire passer par différents scénarios, par différents processus, le fait que cela devient incontournable. Mais ce n'est pas vrai. C'est la première chose que je voulais vous dire.

La deuxième chose, c'est que d'un point de vue législatif, en ce qui concerne le nucléaire, on n'a pas grand-chose si ce n'est la loi Bataille. Et il va falloir qu'on l'élargisse, qu'on la redéfinisse en 2006, et c'est l'occasion peut-être de l'élargir dans certains domaines.

La troisième chose, c'est une question qui a été posée par certaines personnes : qu'en est-il de l'information et qu'en est-il du pouvoir du citoyen sur les choix effectués ? J'avais un certain nombre de choses à vous dire par rapport à cette loi : c'est que cette loi Bataille, qui définit trois options, que ce que soit l'entreposage, le stockage souterrain ou la transmutation, ne touche qu'une catégorie de déchets. Il faudrait absolument profiter du dépoussiérage de cette loi pour l'élargir sur l'ensemble des déchets radioactifs. Car il y a toute une série de déchets radioactifs, que ce soit les déchets moyennement ou faiblement radioactifs, et il faut que cette loi les couvre tous.

J'ajouterai aussi les rejets radioactifs, dont personne ne parle : ce sont des déchets radioactifs déguisés, puisqu'ils sont dilués dans l'environnement ; ils sont dilués aussi bien d'un point de vue aérien que d'un point de vue liquide. En plus, on a signé une convention, la convention OSPAR, en 98, qui demande à ce que les rejets radioactifs, notamment au niveau de La Hague, soient limite zéro en 2010. Que fait-on à l'heure actuelle au niveau des centrales, au niveau de l'autorité de sûreté, pour diminuer et pour aller à la limite zéro sur les rejets radioactifs ? Il faut absolument que dans le renouvellement de cette loi en 2006, on traite aussi des problèmes des rejets radioactifs.

Ensuite, qui fait quoi ? Il y a quand même tout le problème de l'Andra. L'Andra fait quoi ? L'Andra gère les déchets moyennement et faiblement radioactifs. Mais il y a toute une catégorie de déchets, les déchets hautement radioactifs, qui ne sont pas gérés par l'Andra, ils sont sous la responsabilité des propriétaires, sous la responsabilité d'Areva ou du CEA. Il faudrait absolument faire en sorte que l'Andra gère l'ensemble des déchets. Pourquoi je vous dis cela ? Parce que quand j'ai fait, dans le cadre de l'Office parlementaire, mon rapport sur la gestion des déchets radioactifs, Marcoule gérait ses propres déchets, que ce soit Cogema ou CEA. Ils avaient un conditionnement particulier, et ils faisaient des entreposages particuliers. C'était leur propriété. J'allais à la Hague, il y avait un autre conditionnement, et l'Andra ne gérait pas ces déchets. Je crois qu'il faut donc profiter de cette loi pour que l'Andra gère l'ensemble des déchets, qu'ils soient A, qu'ils soient B, qu'ils soient C.

En même temps, il faut aller plus loin : si l'Andra doit faire l'inventaire des déchets radioactifs, il faut absolument aussi qu'il ait le droit de contrôler les déclarations données par l'exploitant ou par les inspecteurs des DRIRE. A plusieurs reprises, quand j'étais Présidente de la Criirad, l'Andra affichait un inventaire de déchets, mais lorsque nous le contrôlions cela n'avait rien à voir avec ce qu'indiquait la DRIRE, qui avait la déclaration de l'exploitant. Il faut donc des organismes de contrôle qui puissent vérifier aussi la nature des déchets, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Et puis nous avons quand même un autre problème sur la gestion des déchets, ce sont tous les déchets miniers. A l'heure actuelle ils sont sous la responsabilité de la Cogema pendant 10 ans. Et après ? Il va falloir là aussi clarifier la position dans le cadre de la loi pour dire qui va être responsable des 52 millions de tonnes de déchets miniers qu'il y a à l'heure actuelle en France. La Cogema, avec les privatisations éventuelles, ou les autres exploitants, avec les privatisations éventuelles, moi je demande qui sera responsable de ces déchets dans cinq ans, dans 100 ans, dans 1000 ans. A l'heure actuelle ce n'est pas défini. Il faut que la loi définisse ces responsabilités-là.

Tout cela nous amène à : quel financement ? Qui va financer tout cela ? La question sur le financement est très importante. On parle en effet des fonds dédiés. Il faut regarder cela de près. D'autres pays ont d'autres systèmes. Mais il n'empêche qu'à partir du moment où les exploitants sont responsables de leurs déchets, il faut qu'il y ait effectivement des moyens financiers à l'Andra. - après, je mettrai des bémols pour l'Andra, par rapport à l'information -, mais enfin il faut qu'il y ait des moyens financiers à l'Andra pour qu'il assume ses responsabilités : pas aujourd'hui pour demain, mais pour après-après-demain. A partir du

moment où, à l'heure actuelle, les exploitants ont les moyens financiers de gérer ces déchets, il faut qu'ils abondent des fonds, et non pas des systèmes où soi-disant EDF a des fonds, mais après il va investir des sociétés ailleurs, il faut que ces fonds-là servent à plusieurs niveaux, aussi bien au niveau de la recherche, de la recherche d'autres sites, que des contrôles. Parce qu'à l'heure actuelle la position de l'Andra est intenable. Elle est intenable, parce qu'il y a trop de proximité avec les exploitants. Ce sont les exploitants, quelque part, qui décident la politique de l'Andra à l'heure actuelle. Ils n'ont pas d'indépendance. Regardez le Conseil d'administration de l'Andra, vous aurez compris : il y a tous les exploitants dedans. Je demande à ce qu'il y ait une plus grande indépendance de l'Andra vis-à-vis des exploitants, et que l'Andra ait des moyens financiers pour assurer la suite de tous les problèmes liés à la gestion des déchets.

Autre problème qui va se poser, c'est le problème de l'information. Franchement, en France on ne peut pas dire que nous sommes les rois de la transparence ni de l'information. Il va falloir que dans la loi, il y ait des libellés qui stipulent que l'accès à l'information est obligatoire, c'est une règle. Et que le secret, puisque nous avons eu une discussion à Caen, c'est l'exception. En aucun cas on ne doit nous répondre "secret défense", ou "secret commercial", ou "secret industriel". Il faut que cela, ce soit l'exception, qui doit être régie par des groupes paritaires, pour que l'on ait la garantie que ce ne soit pas l'exploitant tout seul qui le fait, ni la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection. Parce que dans de nombreux cas, c'est souvent, aussi, la Direction Générale de la Sûreté qui ne donne pas accès à l'information : il faut donc que l'on ait des garanties de transparence et que la loi le stipule.

J'avais demandé qu'il y ait un plan national de gestion des déchets radioactifs, à l'époque où j'avais "pondu" ce rapport. Cela a avancé, puisque maintenant il y a un plan national des déchets radioactifs. Mais qui le fait ? C'est la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection. Et pour moi, ce sont des fonctionnaires : pour moi, un plan de gestion cela élabore une stratégie, et c'est politique. Il faudra donc qu'il y ait une structure politique qui définisse la stratégie, les orientations, sur le plan de gestion des déchets radioactifs. Pourquoi je dis cela ? Regardez, en ce moment on a des problèmes de gestion de déchets sur les déchets de tritium : pas de solution ; on a le problème des graphites : pas de solution ; on a le problème du radium 226 : pas de solution ; pour l'instant c'est stocké à plusieurs endroits en France. Qui décide quoi ? Aucun politique, puisque ce plan national ne définit pas les orientations, et "qui fait quoi", et "qui décide de quoi".

Et cela m'amène à un autre problème dans cette loi : c'est qu'elle n'est pas claire et qu'elle n'est pas lisible, et qu'il y a une compétitivité qui est malsaine. Je trouve très surprenant que l'Andra propose, gère, les laboratoires souterrains. Je mets un pavé dans la mare, mais je trouve quelque part qu'ils sont juge et partie. Je ne trouve pas normal que dans la loi Bataille le CEA s'occupe plus particulièrement de la transmutation : il y a eu plusieurs colloques là-dessus, ce n'est vraiment pas une solution ; je crois qu'on met beaucoup d'argent dans ces choses, alors qu'on ne voit vraiment pas comment on va gérer les déchets avec la transmutation, mais passons, c'est le CEA qui le gère. C'est le CEA qui gère aussi des entreposages et des sites de sub-surface. Je vous signale qu'il n'y a jamais eu de proposition de

site, c'est le genre de choses dont on ne veut pas entendre parler. Le CEA n'a pas fait grand-chose là-dessus, ils m'ont rétorqué quand je leur ai posé la question : "mais cela, c'est une décision politique". Ce qui n'empêche que c'est une décision politique, vous voyez bien qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Dans l'orientation du plan national de gestion des déchets radioactifs, il faut qu'à un moment on pose la question et que l'on dise : il y a plusieurs sites choisis pour l'entreposage. A l'heure actuelle on ne connaît pas du tout les orientations qui seront données.

Il faut donc une orientation politique. Si j'en parle, c'est parce qu'ensuite, à partir du moment où c'est politique, il faut qu'il y ait publication de ce plan national, peut-être tous les deux ans - pas tous les cinq ans, c'est long cinq ans. Il faut que l'on sache à chaque étape qui décide quoi, quelles sont les orientations, quels sont les moyens se l'on se donne pour avoir des sites d'entreposage.

Le citoyen, ensuite, à quel niveau peut-il agir ? Dans tous les pays, on supprime les référendums, on supprime les droits de veto, et c'est une caste donnée qui décide pour l'ensemble. Non. Il faut que la population soit directement partie prenante. Il faut que l'on ait des possibilités de référendums, sinon qui va décider de quoi ? Pourquoi, depuis tant d'années, toute la recherche est-elle sur le nucléaire ? Pourquoi, depuis tant d'années, est-on toujours sur le tout nucléaire ? Parce qu'il y a une caste qui a décidé pour l'ensemble. Cela, il faut le remettre en question. La machine est tellement partie que maintenant, quand on essaie de faire autrement, on a un mal fou.

La loi doit essayer d'élaborer des processus démocratiques pour qu'à des moments donnés la population puisse décider. Si l'on ne met pas ces outils en place, des débats consensus, des débats décisionnels et pas seulement consultatifs, on va proroger la situation que l'on a eue depuis des années. A un moment donné on devient adulte, la population française est adulte, et il n'y a pas qu'une caste qui doit décider pour l'ensemble. Peut-être que le référendum sera pour le tout nucléaire : je l'accepterai, nous l'accepterons, à partir du moment où au moins on donne le choix aux gens. A ce moment-là, au moins, il y a des débats experts contre experts. Ce que fait la Commission Particulière de Débat Public, c'est vrai que c'est très intéressant, parce qu'il y a des débats de gens divers et qui donnent les orientations. Mais ce n'est que consultatif, et ce que vous a indiqué M. Bennhamias - encore, la Commission Particulière sur les déchets radioactifs est quelque part légitime, puisqu'on ne sait pas encore quel choix on va avoir demain ; mais la Commission Particulière de Débat Public sur l'EPR ou sur les lignes de très haute tension, permettez-moi de vous dire que c'est vraiment du simulacre de démocratie.

Je pense donc que la loi devrait avancer là-dessus, sur : quel calendrier il faudrait mettre en place pour que la population soit directement informée et puisse participer au débat public sur tous les grands problèmes de société, que ce soit technologique ou autre. Mais il faut franchement que l'on évolue là-dessus, nous les Français, parce qu'en dehors de ces quelques débats, on est très loin d'une participation des citoyens aux choix décisionnels de notre société. Merci.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Merci. Qui me demande la parole pour répondre à l'ensemble des questions que nous venons de voir ? Allez-y, Monsieur Birraux, bien sûr. Je vous demanderai, à partir de maintenant, d'essayer d'avoir des réponses "flash".

**Claude BIRRAUX.**- Je ne vais pas répondre à l'ensemble des questions. Je voudrais juste faire deux petites remarques à Mme Rivasi : c'est que le plan national de gestion des déchets nucléaires, d'après les propositions de l'Office parlementaire, doit être intégré dans la loi de 2006. Qu'il s'agit de faire une nouvelle loi, et non pas de "toiletter" la loi Bataille : la loi Bataille va jusqu'à fin 2006, et ensuite il faudra une nouvelle loi, pour savoir ce que l'on va faire.

Un petit clin d'œil quand même sur les décisions politiques : on ne peut pas à la fois reprocher de ne pas avoir choisi de sites d'entrepôts, et dire vous voyez bien, sur l'EPR ce n'est pas la peine, puisqu'ils ont déjà choisi. Les deux ne sont pas compatibles. On peut reconnaître que le choix n'est pas fait du site, donc que le débat est ouvert, et il est ouvert sur l'ensemble. Mais on ne peut pas reprocher dans le même temps que l'on n'ait pas fait de choix de site pour l'entrepôt.

Je passerai sur la "caste politique", dont elle fut un membre pendant une législature. Je me suis senti visé, mais enfin ce sont les électeurs qui choisissent dans un processus tout aussi démocratique.

J'aimerais rappeler deux choses, sur les débats de la CNDP : la loi de 95 et la loi de 2002 sont complémentaires. La loi de 95 dit que la CNDP est choisie, et organise un débat sur un objet précis, un projet précis, et est chargée de conduire un débat sur son impact économique, social, environnemental, dans son environnement immédiat. La loi de 2002 a étendu le concept à des décisions générales, sur des principes de politique. Pour ce qui concerne l'EPR, il y a eu un débat national qui s'est déroulé pendant environ cinq mois en France en 2002, avec des réunions dans différents endroits de France. Il y a eu un livre blanc publié, une consultation par Internet, un avant-projet de loi d'orientation sur l'énergie, avec une consultation encore par Internet, puis un vote du Parlement : et le Parlement a voté une loi d'orientation sur l'énergie, sur laquelle il a pris le principe d'acter le remplacement des centrales nucléaires, lorsque leur temps de vie sera arrivé à sa fin. Il a voté sur le principe de la construction d'une tête de série EPR. C'est dans la loi. Ce sont des choses qui plaisent ou qui ne plaisent pas, c'est dans la loi. Cela répond à la question d'un des intervenants : "Y a-t-il une volonté politique de sortir du nucléaire ?". La réponse est non. J'observe que sur l'ensemble il y a des avantages et des inconvénients. Je regrette que l'Allemagne, qui nous donne des leçons, soit en train d'essayer de négocier à Bruxelles des permis d'émission de CO<sub>2</sub> sans pénalités, pour construire des centrales au charbon ou au lignite pendant 15 ans encore, pour pouvoir augmenter ses émissions de CO<sub>2</sub>.

En ce qui concerne les fonds dédiés : OK, et là je serais d'accord avec Michèle Rivasi, il faut une garantie, plutôt que d'aller danser le tango quelque part. Qui va gérer les

fonds dédiés ? Il faut qu'il y ait un contrôle. Le débat est fonds dédiés internes, externes, provisions : l'important est de s'assurer que l'argent soit bien là, et qu'il y ait un contrôle qui soit indépendant, qui ne soit pas fait seulement par EDF, qui permette de contrôler que ces sommes sont d'abord bien disponibles, ensuite permettent de contrôler l'exécution des recherches confiées à tel ou tel organisme et de la somme qui y est affectée, y compris à l'Andra, et là je suis d'accord avec Michèle Rivasi, il ne faut pas laisser le face à face entre les producteurs de déchets et l'Andra. Le statut de l'Andra, selon nous, doit être clarifié dans la loi de 2006.

Encore un point en réponse à M. Bennhamias : il ne me convaincra pas, et je ne le convaincrai pas. M. Le Bars a montré que des solutions étaient envisagées dans différents pays, et qu'il n'y a pas que la France qui envisage le recours au stockage géologique. Il suffit de voir le tableau fait par M. Le Bars, en Europe les Finlandais et les Suédois ont choisi cette méthode de stockage géologique.

Impliquer les citoyens, M. Cordonnier, dans un processus continu, sûrement. Cela signifie que les modes de communication et d'information doivent profondément évoluer, mais si vous voulez impliquer à la fois les exploitants, les laboratoires, des organismes comme l'Andra et autres, et les centrales nucléaires, je crois qu'il faudra bien définir quand même ce qui relève du débat, de la consultation, de l'information, et ce qui relève de la responsabilité. Parce que pour que les choses soient claires, il faut quand même qu'il y ait quelque part quelqu'un qui prenne des responsabilités. Sinon, on entre dans un système soviétique, où le chef de centrale était chef de centrale, chef du personnel, chef de la sûreté, chef de la médecine, et surtout chef du Parti. Et c'était cela qui primait sur tout le reste.

**Georges MERCADAL.**- Monsieur le député, puis-je me permettre ? A Caen on a beaucoup parlé des CLI de ce point de vue-là : avez-vous un point de vue là-dessus, s'il vous plaît ?

**Claude BIRRAUX.**- Oui, j'ai un point de vue pour les CLI : j'ai déposé sous la précédente législature une proposition de loi qui vise à donner une assise juridique aux CLI. Elles ont été créées par un arrêté du Premier ministre Pierre Mauroy du 18 décembre 1981. Ce statut juridique ne me paraissait pas suffisamment étayé, j'ai donc déposé sous la précédente législature, et redéposé sous cette législature, cette même proposition de loi. Contrairement à ce que j'ai pu lire, certains ont mis en doute ma volonté de voir les CLI exister : bien au contraire. Dans cette proposition, que je pourrais vous transmettre, il y a des moyens d'existence autonomes, financiers, pour avoir recours à des expertises qu'ils choisiraient eux-mêmes, et qui soient présidées par des élus. Il y a une différence avec la CLI de Bure, qui était présidée par un préfet : moi je préfère que ce soit un élu qui préside. Merci.

**GeorgesMERCADAL.**- Merci. Monsieur Bigot ?

**M. BIGOT (Haut-Commissaire à l'Energie Atomique).**- Je vais essayer de répondre aux questions, et en même temps au sujet que vous nous avez proposé ce soir, c'est-

à-dire "qui décide quoi, quand et comment". Quelques personnes, en particulier M. Bouchon, ont posé ce problème.

Je pense qu'on est dans une situation où l'on a aujourd'hui tout un ensemble d'informations qui nous permettent de franchir une vraie étape. Cette étape n'est pas une étape finale, mais une étape qui va permettre de mettre en œuvre une politique, avec tout un ensemble de responsabilités et de jalons qu'il va falloir franchir : tout l'enjeu est de savoir comment nous organisons les prises de décisions et le suivi de ces étapes.

Dans mon esprit, on peut prendre une hypothèse, c'est-à-dire que pour les déchets que nous avons produits jusqu'à maintenant, ou qui sont engagés, avant qu'une nouvelle technologie émerge, il y a deux solutions : nous pouvons soit choisir l'entreposage de longue durée, qui vise à reporter la décision à quelques centaines d'années, soit au contraire prendre une décision maintenant et l'assumer, c'est-à-dire le stockage.

Plaçons-nous dans l'hypothèse du stockage : qu'attendons-nous de la loi ? Premièrement, comme cela a été dit par Mme Galey-Leruste et d'autres, qu'elle en donne une autorisation, et qu'elle précise l'autorisation de principe : on ne va pas demander à la loi de faire le choix du site, on ne va pas lui demander de faire le choix des considérations techniques fines qui vont être associées à cette décision. Au-delà de cette décision de principe, et de tout un ensemble de points très importants, sur l'origine des déchets, il y a donc besoin de clarifier un certain nombre de grandes orientations, qui sont associées à la nature même de ce stockage : réversible ou pas réversible, y a-t-il des rendez-vous fixés pour passer d'un statut à un autre ? Il y a la nécessité – et cela a été souligné à juste titre - d'organiser l'information de la population de manière régulière, donc avec quelle régularité, dans quel cadre, qui est responsable de cette diffusion ? Il y a la nécessité de poursuivre les recherches, et dans quelles conditions ? Il y a la nécessité de la responsabilité des différents acteurs, avec une clarification sur qui gère, qui contrôle, qui finance. Il y a tout un ensemble de choses, qui de mon point de vue fixent le cadre dans lequel cela va s'exercer. Je pense que nous sommes dans une démocratie très claire, parlementaire, et ces grandes décisions, c'est le Parlement qui est le plus légitime pour les prendre, avec la population, qui a la possibilité de s'exprimer auprès de ses représentants, d'abord par le principe électif, et d'autre part pendant le mandat, je pense que quiconque le souhaite peut s'adresser à son député directement, par voie postale ou autre. Il y a donc des moyens pour permettre que le Parlement soit informé des choix de la population, et c'est à eux d'assumer la responsabilité.

Au-delà de cela il faudra mettre en œuvre, et de mon point de vue nous avons vraiment à réfléchir à qui met en œuvre. Le processus est caractérisé par le fait qu'il y a une multitude d'acteurs ; je peux en recenser quelques-uns. D'abord, très en amont, il y a les organismes de recherche : qui fixe leurs orientations, qui en assure le suivi, qui décide des attributions de financement ? C'est un problème, si on laisse justement ouverts ces processus de recherche comme cela a été évoqué. Il y a aussi les producteurs de déchets, qui comme cela a été dit sont propriétaires de leurs déchets : jusqu'à quand ils le sont, c'est une autre question qui devra être débattue, mais ils le sont, et je ne trouve pas du tout anormal qu'aujourd'hui les responsables de production de déchets, aussi longtemps qu'il n'y a pas une

prise en charge par l'État comme c'est le cas pour les déchets de faible activité par exemple, ce soit eux qui doivent l'assurer, avec un encadrement réglementaire et un suivi. Les producteurs, incontestablement, sont des acteurs de tout premier plan à cet égard, parce que d'abord qu'est-ce qu'ils produisent, dans quelles conditions on décide que ce sont des déchets, ce que l'on appelle des déchets ultimes, il y a donc là une responsabilité éminente. Il y a une Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, qui doit veiller, contrôler et définir les éléments d'une politique dans ce domaine-là, et veiller à son contrôle. Il y a aussi l'Andra. Il y a donc là, véritablement, une question : quand on va entrer dans une phase active, comment se coordonne l'action de ces multiples acteurs ?

Deuxième point qu'il me paraît très important d'avoir en tête, c'est que le processus de mise en œuvre implique des temps longs : entre le moment où le déchet sort d'un réacteur nucléaire et celui où il est envisagé qu'il puisse être stocké, l'Andra parle de 60 ans, mais on peut envisager des périodes encore plus longues. Ce sont donc des temps longs, qui nécessitent des prises de décisions qui engagent durablement. Il faut donc qu'au moment où il y a une prise de décision qui engage, il y ait un accord de l'ensemble des acteurs, afin qu'il n'y ait pas des remises en cause ultérieures, qui risquent d'aboutir à des conséquences contraires à ce que l'on peut souhaiter en termes d'impact sanitaire et autres, en remettant en cause ce qui a pu être fait, et à des gaspillages de ressources publiques ou privées.

La troisième caractéristique qui me semble très importante, c'est que la gestion des déchets nucléaires doit être un processus dynamique, évolutif. Nous ne pouvons pas réglementer aujourd'hui ce qui va se faire sur des temps très longs et dans un détail fin. Il va donc falloir accepter qu'il puisse y avoir un certain nombre de points qui évoluent : par exemple, le taux de combustion des combustibles n'est pas figé pour l'éternité, donc la composition des déchets peut évoluer dans le temps ; est-ce que le conditionnement sera toujours le même ? Il y a besoin d'éclairer les décisions des producteurs.

C'est pourquoi, en tant que Haut-Commissaire, je pense qu'étant donné l'importance des enjeux et la responsabilité particulière de l'État dans cette coordination de l'ensemble des acteurs, il serait souhaitable qu'au-delà des producteurs, qui ont une responsabilité particulière sur la mise en œuvre technique, quant à la nature des déchets produits, quant à la nature de leur conditionnement, quant au financement qui est assorti, et qu'ils doivent répercuter sur les utilisateurs, il y a des organismes de recherche dont j'ai parlé : il y a la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire, il y a l'Andra, qui de mon point de vue, *in fine*, doit être responsable de la totalité des déchets, avec des enjeux variés de sûreté, des enjeux techniques, financiers, économiques, et il n'y a pas de raison que spontanément tous ces acteurs convergent vers un consensus sur la question par exemple du financement. Il y a des approches différentes, des choix techniques qui auront des implications sociales, sur l'environnement, sur l'acceptabilité sociale. Tout cela doit être, de mon point de vue, suivi. Le meilleur mode pour cela, dans notre pays, est de confier à une administration cette responsabilité, qui est l'aiguillon du pouvoir politique, en rappelant un certain nombre d'échéances, en suscitant chez lui des prises de conscience des enjeux. Je pense donc qu'il serait souhaitable qu'il y ait dans notre pays, à un niveau interministériel, parce que ce sont des enjeux à la fois de santé, d'environnement, d'industrie, de recherche, et peut-être d'autres

aspects encore, une Direction qui ait la responsabilité du suivi et à laquelle les citoyens pourront faire appel pour obtenir des éléments d'appréciation.

Voilà mon point de vue, j'espère vous avoir indiqué - peut-être un peu trop longuement, Monsieur le Président, mais d'une manière claire -, ce que je pense souhaitable qu'il soit proposé, pour que l'on sorte d'une période assez naturelle dans laquelle s'est développé le nucléaire, sans que peut-être l'on prenne toute la mesure des implications à long terme en matière de déchets, à un niveau où aujourd'hui, après 15 ans de recherche, avec une vision beaucoup plus claire des options qui sont ouvertes, une fois que le Parlement aura fixé un cadre, l'on sache s'organiser pour avoir de véritables coordonnateurs de la démarche nationale.

**Georges MERCADAL.**- Mme Fouquet demande la parole.

**Florence FOUQUET.**- Oui, merci, Monsieur Mercadal. Peut-être pour apporter une réponse à certaines questions posées, à la fois au niveau de la tribune et de la salle.

**Georges MERCADAL.**- Voulez vous que l'on affiche à nouveau les questions à partir de celles de M. Cordonnier ? Nous allons essayer d'être plus directs dans les réponses aux questions, et un peu plus précis.

**Florence FOUQUET.**- J'essaierai effectivement de répondre à ce qui a été dit par les participants à la tribune et les questions affichées. Un premier point m'a frappée : M. Bennhamias a dit que dans le discours de ma directrice, Sophie Galey-Leruste, il était question uniquement de stratégie nationale, et qu'il fallait aussi se préoccuper d'une stratégie européenne et d'une stratégie internationale. Il ne doit pas y avoir d'ambiguïté là-dessus : naturellement la France fait partie des pays qui sont au sein de l'AIEA, l'Agence Internationale pour l'Énergie Atomique ; en ce sens nous avons adopté et ratifié la convention qui au niveau international gère la sûreté des combustibles usés et des déchets radioactifs. Au niveau européen, nous avons été l'un des pays à avoir soutenu le plus fortement les propositions de directives qui ont été faites en 2003, et qui finalement ont été rejetées par quelques pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède et la Finlande, qui ne voulaient pas de cadre au niveau européen. Alors que nous, nous avons pensé que certains principes pouvaient être intéressants à ce niveau, notamment la nécessité pour chaque pays de disposer d'un programme national, de disposer d'objectifs, de jalons, etc. Nous avons parlé de stratégie nationale dans cette intervention, parce que nous sommes en train, tous, de discuter d'un projet de loi qui sera élaboré en cours d'année et une loi c'est forcément pour régler les sujets au niveau national. Vis-à-vis des instances internationales, nous avons toujours des principes forts, que nous avons défendus : autant nous sommes favorables à ce qu'il y ait un encadrement au niveau international et européen, autant nous avons une maxime, qui est : nous ne voulons que nos déchets, gérer seulement nos déchets, ce qui explique que la stratégie nationale est également très importante. Je souhaitais donc enlever toute ambiguïté sur ce sujet et dire que nous ne travaillons pas seuls sur ces sujets thématiques.

\*\*

Une autre question a été évoquée, celle du second laboratoire. Je souhaiterais rappeler ce que j'ai dit au cours des différentes réunions sur ce sujet. Cette question sera très explicitement posée au Parlement lors du débat parlementaire de 2006 et c'est probablement la solution préférable, puisque c'est aux parlementaires qui avaient voté cette fameuse loi de 1991 de dire si oui ou non ils souhaitent un second laboratoire de recherche.

Concernant les financements, pour donner quelques chiffres - cela correspond à l'une des questions qui ont été posées, malheureusement je n'ai pas la compilation sur place depuis 1991 pour l'ensemble des énergies, on pourra faire une réponse par écrit. Ce que je peux vous dire, ce sont les budgets qu'ont actuellement les établissements de recherche annuellement.

Par exemple, le CEA : nous avons dans nos budgets au total environ 400 M€, c'est ce qui a été demandé sur les problèmes énergétiques dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. Sur ces 400 M€, il y a environ 35 M€ de subvention publique pour les nouvelles technologies de l'énergie. Il y a ensuite l'Ademe qui subventionne des projets de recherche et développement dans ce domaine à hauteur de 27 M€. Enfin l'Agence Nationale pour la Recherche, qui va avoir pendant trois ans 60 M€ par an pour les nouvelles technologies de l'énergie.

En fait, en voyant tous ces chiffres, on peut voir que l'on va arriver grosso modo, en additionnant les différents type d'efforts - l'Agence Nationale pour la recherche, l'Ademe, le CEA, l'IFP également, qui fait des recherches dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie à 18 M€-, à un montant d'environ 150 M€. Cela correspond à des inflexions récentes, c'est vrai, cela n'a pas toujours été le cas et il y a maintenant une volonté délibérée, suite à la loi de programme sur les énergies qui a été votée en juillet 2005, d'avoir une véritable politique de recherche dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie.

Les chiffres que je vous donne là sont notamment liés à la création de l'ANR et au fait que le CEA a une nouvelle mission, très clairement affichée, sur ces sources d'énergie.

Quelques points concernant l'intervention qu'a faite Michèle Rivasi, pour dire que je partage certaines de ses positions concernant actuellement les missions de l'Andra. Notamment, quand Sophie Galey-Leruste a parlé dans son intervention de la clarification nécessaire des acteurs après 2006, on envisage très fortement de renforcer l'Agence dans son rôle sur l'entreposage, parce que comme les questions d'entreposage et de stockage sont assez proches sur certains sujets, il n'est pas de très bonne politique de séparer les responsabilités dans ce domaine. Nous avons également la même réflexion sur les modalités de conditionnement des déchets. Cela a d'ores et déjà été inscrit dans le nouveau contrat d'objectif de l'Andra pour la période 2005-2008 et nous souhaitons proposer cela dans le projet de loi.

Je souhaite également partager l'intervention de madame Rivasi sur la nécessité de clarifier les modalités de financement. Certaines choses ont été faites, notamment la

création progressive de fonds dédiés. Cela s'est fait au cours des trois ou quatre dernières années, avec la création des fonds dédié du CEA, la consolidation du fonds dédié d'AREVA et le début d'un fonds dédié à EDF. Nous considérons toutefois que dans la situation actuelle d'ouverture du capital d'EDF, il faut renforcer tout cela et faire en sorte que ces pratiques ne reposent plus sur une simple discussion entre les entreprises et les administrations, puisque les liens vont forcément se desserrer. Cela plaide pour qu'il y ait, inscrit dans la loi, un dispositif qui mette en place des contrôles sur la façon dont les passifs sont évalués, qui définisse le type d'actifs dans lequel les ressources financières peuvent être placées et qui enfin sécurise les fonds dédiés.

Tout cela s'organise par des mesures législatives. La loi de 2006 pourrait donc un être un très bon vecteur. J'avais notamment expliqué dans le cadre de la séance de Nancy que l'on pourrait s'inspirer du système des assurances, qui a une problématique très similaire, avec des charges à long terme à traiter et des provisions importantes à sécuriser.

**Georges MERCADAL.**- Le conseiller-maître de la Cour des comptes a parlé là aussi d'information, de rendez-vous. Vous réagissez par rapport à cela ? Vous n'aviez pas réagi à Nancy.

**Florence FOUQUET.**- Non, mais je peux confirmer ce qui a été dit par Sophie Galey-Leruste. Nous on souhaiterions pouvoir proposer dans le projet de loi des rendez-vous périodiques, dont la périodicité est à déterminer. Au cours de ces rendez-vous, dans le cadre desquels l'information serait rendue publique, discutée et débattue, nous envisageons trois volets : où en est-on sur la mise en œuvre de la stratégie de gestion par rapport à ce qui avait été prévu, où en est-on des travaux de recherche, et qu'est-ce qui a été fait au niveau des financements, que ce soit pour les travaux et les études menées par les établissements de recherche (Est-ce qu'ils ont bien eu leurs crédits, à la fois en provenance des producteurs de déchets, mais aussi de l'État ? Pour les charges au long terme, qu'est-ce qui a été fait au niveau des fonds dédiés, est-ce qu'ils sont bien là, est-ce qu'ils sont sécurisés, etc.). C'est une proposition que nous voulions faire et que nous mettons sur la table.

Un dernier élément, cette fois pour dire que je ne partage pas forcément l'opinion qui consiste à dire que l'Andra pourrait être juge et partie sur ces sujets-là. La loi de 91 a très clairement confié à l'Andra une mission de gestion des déchets radioactifs sur le long terme, et si ce n'est pas un stockage en couche géologique profonde qui est finalement décidé, si c'est un entreposage, il est à peu près évident que ce sera l'Andra qui devra l'exploiter. On propose d'ailleurs de le rendre explicite dans la loi de 2006. Il n'y a donc pas forcément intérêt à ce que ce soit cette solution-là qui émerge. Et puis il faut rappeler que, fort heureusement, cet établissement public est contrôlé. C'est d'ailleurs l'un de ceux qui est le plus soumis aux évaluations et au contrôle, par l'Autorité de Sûreté nucléaire, par la Commission nationale d'évaluation, et par l'Office parlementaire. C'est un moyen quand même de réguler très fortement le système. D'ailleurs la Cour des comptes, lorsqu'elle a regardé l'Andra récemment, s'en est même étonnée, en disant qu'il faudrait peut-être laisser travailler l'Agence, parce qu'à force de la contrôler elle n'a peut-être plus le temps de penser à sa mission principale.

**Georges MERCADAL.**- Monsieur le président de l'Andra, vous êtes d'accord ?  
Madame la Directrice aussi ?

Oui, Monsieur Bigot ?

**Bernard BIGOT.**- Quelques réponses précises : il est important que l'information diffuse, mais on sent la difficulté à ce qu'elle soit entendue ; quand j'entends encore, dans des réunions comme celle-ci, dire que le coût du traitement des déchets, de la gestion des déchets, n'est pas pris en compte dans le coût de l'énergie, je suis extrêmement surpris. Cela a été dit, redit, c'est une obligation qui est faite très clairement aux producteurs de déchets.

**Georges MERCADAL.**- Il faut le redire, cher Monsieur.

**Bernard BIGOT.**- Il faut le dire tout le temps. Je m'autorise donc à le dire.

**Georges MERCADAL.**- Mais dites-le clairement : c'est pris, ou ce n'est pas pris ?

**Bernard BIGOT.**- C'est pris en compte.

**Georges MERCADAL.**- Et le déconditionnement, est-il pris ?

**Bernard BIGOT.**- Le déconditionnement, vous voulez dire si on est dans un processus de réversibilité, par exemple ?

**Georges MERCADAL.**- Non, je parle de celui des centrales, excusez-moi.

**Bernard BIGOT.**- Le démantèlement !

**Georges MERCADAL.**- Le démantèlement, c'est vrai. Je faisais un anglicisme, pardonnez-moi.

**Bernard BIGOT.**- Le démantèlement aussi est pris en compte. Et c'est pour cela qu'il est important effectivement que nous ayons des décisions. Parce que c'est pris sur des hypothèses. Pour moi, comme je l'ai mentionné, les décisions sont des décisions qui ont des impacts au long terme. Si donc il n'y a pas une vision claire, après débat évidemment avec l'ensemble de la population, sur les responsabilités particulières et les choix techniques qu'il est nécessaire que les producteurs de déchets prennent pour respecter l'encadrement réglementaire qui leur est imposé, on est dans une zone d'incertitude. On ne peut pas, d'un côté, dire "peut-être qu'on n'a pas provisionné au bon niveau", et d'autre part refuser une vision claire. De mon point de vue, on est au cœur du débat, c'est oui dans le principe, il y a des provisions qui ont été faites, vous le savez ; la Cour des comptes en a parlé, même si de son point de vue il y avait effectivement quelques améliorations, mais un rapport de la Cour des comptes, avec tout le respect que je dois à cette haute autorité, peut permettre d'avoir des points de vue légèrement différents. Ma réponse est donc sans ambiguïté : c'est pris en compte, ça le sera d'autant mieux que l'on verra clairement ce qu'il nous faut faire. Je pense que c'est un point précis, et je suis toujours surpris qu'en dépit des réponses, que je crois claires, qui sont données par tous les responsables, que ce soit la haute administration, les

ministres, les producteurs de déchets, il y ait encore des gens qui aient quelques doutes sur la réalité de cet engagement.

Deuxième point que je voudrais mentionner : on a parlé de la recherche sur les énergies renouvelables comparée à la recherche sur l'énergie nucléaire. Ma conviction profonde, en un mot, est qu'il n'y a pas à les opposer. Nous avons besoin de l'ensemble des énergies. Quand on voit l'appétit que nous avons, globalement, mondialement, c'est 10 milliards de tonnes d'équivalents pétroliers : en moyenne, quatre tonnes par chacun d'entre nous. Cela vous donne une petite idée de ce qu'il en est. Ce ne sont pas les énergies renouvelables seules qui résoudront le problème, mais cherchons à en tirer le meilleur. Ce n'est pas non plus le nucléaire seul, parce qu'il n'a pas des fonctionnalités qui peuvent couvrir tous les besoins, au moins au stade de nos technologies actuelles.

J'ai été très intéressé de voir une étude qui vient d'être publiée, mettant en dialogue tout un ensemble d'institutions, en Angleterre, sur l'argent public qui soutient le développement des énergies renouvelables, à la fois dans ses aspects recherche et dans ses aspects financement du développement, avec des surcoûts assumés par les gens. La comparaison n'est pas si défavorable que vous croyez. Il y a des rapports qui ne sont pas ce que les gens croient. Il faut encore une fois avoir une information plus précise et plus claire avant de s'avancer dans ces pistes-là.

Troisième point que je voudrais mentionner : c'est cette question de l'entreposage. L'entreposage a été clairement donné comme l'une des pistes qui devaient être explorées. Une importante recherche a été faite, en particulier sur les conditions de conditionnement des déchets, pour que l'entreposage respecte les objectifs que l'on se donne à long terme. Il y a même – et c'est dans les rapports qui ont été fournis par le CEA comme vous le savez sans aucun doute - des propositions concrètes d'ingénierie, avec des démonstrations d'impact qui sont établies. Dans la loi il n'était pas demandé à ce que soit exploré le choix d'un site particulier. Je crois donc qu'il faut respecter la décision du parlementaire ; vous l'avez été, Madame Rivasi : si vous vouliez mettre un avenant à la loi en disant "désormais, après 10 ans d'étude, nous serions très intéressés à ce que soit confiée la responsabilité au CEA d'explorer la possibilité d'un site", je crois, et j'en suis même hautement convaincu, que le CEA aurait été très diligent à respecter le choix des parlementaires.

*(Applaudissements)*

**Georges MERCADAL.**- Madame Rivasi, vous vouliez réagir. Je dis au passage, avant de vous donner la parole, que l'on n'a pas bien compris ici, Monsieur Bigot, quand vous avez parlé de l'Angleterre : vous avez dit "ce n'est pas si défavorable que cela", ou "si favorable que cela" : on ne voyait pas très bien à quoi cela se référait. Laissez parler Mme Rivasi, s'il vous plaît, vous clarifierez ensuite.

**Michèle RIVASI.**- Je voulais réagir sur deux choses. Quand vous dites que dans le prix du kilowatt-heure on tient compte de la gestion des déchets : c'est vrai, je crois que c'est 2 centimes par kilowatt-heure, mais il y a beaucoup d'imprécisions sur le futur. Lorsque

je parlais du plan national de gestion des déchets, quel est le calendrier du démantèlement ? Il est très important de savoir comment on va démanteler, quand on va démanteler, où vont aller ces déchets. Quand aujourd'hui on discute, et on va en discuter en 2006, si c'est le stockage souterrain qui va être privilégié, si c'est l'entreposage qui va être privilégié, le coût sera complètement différent. Dans le forfait qui est pris pour la gestion des déchets, tous les choix et tous les problèmes, à l'heure actuelle, on n'a pas la réponse. Ce que l'on remet en question, c'est que l'on veut une clarification des choix futurs, d'où notre demande à ce qu'il y ait un plan national de gestion des déchets, et un livre blanc qui définit des stratégies régulièrement, pour qu'on en soit informés. C'est en fonction de tout cela que l'on pourra dire si oui ou non le forfait qui est pris sur le prix du kilowatt-heure a une chance de répondre à la demande plus tard, ou pas. A l'heure actuelle vous dites oui, c'est pris, mais comme il y a une imprécision, je dis qu'on n'a pas tous les éléments pour dire si ce prix-là répond exactement aux choix qui vont être faits dans le futur. Voilà les incertitudes qui sont données.

Deuxième chose que je voulais souligner, c'est quand vous dites que l'entreposage c'est reporter le problème, et le stockage c'est assumer : ah, que j'adore ce type d'expression ! Mais l'entreposage, c'est gérer les déchets, sauf que notre choix d'éthique est différent. A partir du moment où vous allez entreposer les déchets, sans arrêt il y aura des gens pour être là, pour les contrôler, pour les reconditionner s'il le faut, et on aura moins de problème de mémoire vis-à-vis des générations futures. C'est-à-dire que c'est un auto-entretien. Il y a beaucoup moins de risques que de mettre ça en souterrain, parce que vous dites que c'est reporter : non, c'est évacuer le problème, vous évacuez le problème pour le futur, et ça c'est un problème d'éthique, que l'on refuse. Le problème de la gestion des déchets, que l'on fasse des entreposages en surface et en sub-surface, très bien, sans arrêt il y aura des gens qui seront là pour gérer les déchets. On va donc transmettre la mémoire et l'information dans le futur. Mais ne dites pas sans arrêt que stocker, c'est assumer. Non, ce n'est pas assumer, c'est reporter le problème. C'est "cachez- moi ces déchets que je ne saurais voir". Il y a eu toute la discussion sur la réversibilité, où vous dites que ce sera réversible tant qu'on va gérer le site de stockage, mais après, il vaut mieux fermer, et ce sera irréversible. Il y a eu toute une discussion là-dessus, à l'heure actuelle on est revenu là-dessus, puisque la réversibilité entraîne des risques sur un stockage en profondeur. Et cela, vous le savez, tous les experts sont d'accord là-dessus.

**Bernard BIGOT.**- Je peux répondre, Monsieur le Président, à quelques points ? Le premier point : je répète, certes, aussi longtemps qu'il n'y a pas une vision claire, il peut y avoir des incertitudes sur les coûts. Quelques données qui m'ont beaucoup frappé : personne n'ignore que le coût du pétrole a quelque peu augmenté depuis le début de l'année. La comparaison du première semestre 2005 par rapport au premier semestre 2004 en France, c'est plus 45 % : c'est-à-dire plus de 14 milliards d'euros actuellement. Le coût du stockage tel qu'il a été évoqué à Nancy, c'est dans cette gamme-là. Ne soyons pas effrayés. Nous venons, en six mois, de donner aux pays producteurs le prix d'un stockage, coût complet, tel que c'est estimé. Même s'il y a des incertitudes, elles sont gérables. Je crois qu'il faut absolument éradiquer l'idée que certains peuvent avoir que c'est une montagne d'or qu'il nous faut gérer pour pouvoir assumer la responsabilité qui est la nôtre. Je suis d'accord avec vous, aussi longtemps que la loi, Messieurs les parlementaires, n'aura pas fixé le cap, il y aura quelques incertitudes. Il est clair que si la loi choisit le stockage, ou bien l'entreposage, puis peut-être

sans doute un stockage, ou au contraire l'entreposage comme vous l'envisagez - j'ai quelques doutes que des milliers de générations puissent assumer le confinement complet, mais je vous en laisse la responsabilité, je ne conteste pas votre droit à avoir cette vision ; moi, personnellement, je pense que c'est beaucoup plus fragile. Parce que dans quelques 10, 20, 30 générations, j'ai quelques doutes quant à l'intérêt particulier que pourront avoir les populations d'être là, attentives, à surveiller et à renouveler le conditionnement des déchets. Mais c'est une possibilité. Aussi longtemps que l'on n'a pas cette vision, il est difficile de "boucler" à l'euro près ou au centime près, mais les ordres de grandeur sont là. C'est ce que je crois nécessaire de dire.

Deuxième point auquel je voudrais répondre : je n'ai peut-être pas été suffisamment clair. Il y a eu une estimation fine faite en Angleterre, depuis maintenant huit ans, sur les sommes d'origine publique ou para-publique qui ont été apportées en faveur du développement des énergies renouvelables par rapport au nucléaire, que ce soit la gestion ou le développement du nucléaire. En Angleterre, la surprise, c'est que les énergies renouvelables ont reçu plus d'argent que le nucléaire, pour une raison simple : pour permettre le développement des énergies renouvelables, il y a bien sûr des enjeux de recherche importants, mais surtout des enjeux de réduction de coût, des enjeux de déploiement, et c'est par l'extension du parc que cela peut se développer. Le surcoût accepté par les populations pour les éoliennes, le solaire, ou autres, doit être du point de vue de l'étude en question inclus dans le soutien au développement de telle ou telle technologie. J'espère avoir été plus clair.

**Georges MERCADAL.**- Merci beaucoup. Je vais essayer pour ma part de porter un témoignage. Je vais passer à la salle... Ah, Monsieur Bennhamias ! Allez-y.

**Jean-Luc BENNHAMIAS.**- Je m'excuse de ne pas être d'accord avec vous sur le coût estimé de la gestion des déchets, et qu'il y ait une loi en 2006 ou pas ne changera rien à l'affaire. Je pense que c'est incalculable. Sur plusieurs centaines ou milliers d'années c'est incalculable, donc cela ne peut pas être pris en compte. EDF, vous le savez aussi bien que moi, n'a pas pris en compte suffisamment, et ils le disent eux-mêmes, l'ensemble de la gestion des déchets. Ils vont essayer de se rattraper. Très bien. Clairement aussi, si un calcul a été fait en Angleterre sur le coût des énergies renouvelables, j'aimerais beaucoup que l'on fasse le même calcul en France. Parce qu'on ne risque rien, à ce niveau-là : comme il n'y a pas eu de développement d'énergies renouvelables depuis 25 ans, et qu'on n'a mis quasiment aucun budget là-dessus, on arrivera à un truc où on dira qu'effectivement le nucléaire a été plus cher. Le développement des énergies renouvelables, en France, on commence à peine à en faire, vous avez raison.

Ce qui m'étonne, dans la période actuelle, après la énième crise pétrolière – il y en aura d'autres -, c'est que vous n'envisagez qu'une croissance énergétique potentielle dans le cadre français, dans le cadre de l'humanité, en aucune manière vous n'envisagez que l'on doive se poser la question de : est-ce qu'on est obligé d'avoir une dépense énergétique toujours en croissance exponentielle ? Est-ce que la population française, européenne, mondiale, est obligée d'avoir cela comme vision ? Je pense sérieusement qu'on est obligé aujourd'hui d'avoir une vision inverse, une vision réelle de maîtrise de l'énergie, de maîtrise des ressources, de

développement de ressources énergétiques diversifiées, là-dessus je suis tout à fait d'accord avec vous : il n'y a pas UNE réponse ; l'éolien, le solaire ne répondront jamais, dans leur ensemble, aux besoins énergétiques, mais on doit avoir une vision maintenant d'une société forcément - et je parle là uniquement au niveau de l'énergie - économe sur le plan énergétique. Obligatoirement. Et à ce niveau-là, nulle ressource énergétique n'est la réponse.

**Bernard BIGOT.**- Je suis entièrement d'accord.

**Jean-Luc BENNHAMIAS.**- Je suis bien content que vous le disiez !

**Georges MERCADAL.**- Bien. La table s'animait, je crois qu'il était de l'intérêt de tout le monde de l'entendre, et on a vu quelques points apparaître. Je voulais simplement pour ma part, au passage, rappeler ce qui a été dit à Nancy par le conseiller-maître de la Cour des Comptes : l'évaluation qui est faite aujourd'hui par la Cour des Comptes, qui souhaite que ce soient ces chiffres qui soient pris, et je crois qu'EDF a montré son accord là-dessus, c'est par rapport à l'évaluation la plus pessimiste de ce que pourrait coûter la gestion des déchets à haute activité à vie longue, et donc la solution du stockage.

Deuxièmement, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit sur les fonds, mais il m'a semblé entendre que dans ce que disait Mme Rivasi, il n'y avait pas seulement l'évaluation du coût de la gestion des déchets à haute activité à vie longue, mais c'est le point de vue permanent que défend Mme Rivasi, et qui a été repris pas mal, j'en ai le sentiment, par la Direction de l'Énergie et des Matières Premières, à savoir qu'il faut s'occuper de l'ensemble des déchets, et que peut-être sur cet ensemble il y a des trous. C'était bien cela, Madame, votre point de vue ? On peut donc très vraisemblablement penser que la manière dont la Cour des Comptes propose de traiter les déchets à haute activité à vie longue, les provisions qu'il faut faire pour cela, etc., en prenant l'évaluation la plus pessimiste, est vraisemblablement dans le sens de la sécurité. Par contre, la question qui reste posée, c'est qu'il y en a d'autres, peut-être, qui ne sont pas pris en compte et qui ne sont donc pas dans le prix du kilowatt-heure.

Nous allons passer à la salle. Je crois que vous allez être d'accord avec moi sur le fait que l'animation, dans l'excellent sens du terme, qui vient d'avoir lieu à la tribune, a permis de répondre à quelques-unes de vos questions. Nous en étions à la question 12. Je lis les questions, et je passe la parole quand je pense que l'on n'a pas répondu, mais si quelqu'un est violemment contre ce que j'en pense, il lève la main et on corrige.

La question n° 12, de M. Lambert, reste posée. On passera dans un moment la parole à M. Le Bars, mais comme tout à l'heure il a eu beaucoup de temps, je ne voudrais pas la lui repasser tout de suite.

Nous avons longuement répondu à sa question n° 13.

Question 14 de M.Faivre : « Pourquoi ne pas aborder en débat public la question des recherches sur de nouvelles sources d'énergie ? »

Il me semble qu'il vient d'y avoir un débat sur point.

Question suivante de M. Faivre :

**15 – M. FAIVRE :** « Suggère d'optimiser l'utilisation de l'énergie et souhaite que des études évaluent les gaspillages de nos modes de consommation. »

Il me semble que ce que M. Bennhamias vient de dire va même au-delà de cela, puisqu'il ne demande pas seulement qu'on supprime le gaspillage, mais que l'on se maîtrise dans notre consommation. Nous enchaînons avec les autres questions. Question suivante de Mme Lacome :

**16 – Mme LACOME :** « Suggère de sortir du débat d'initiés ennuyeux »

C'était pour nous que vous disiez cela, Madame ? Il faut le dire clairement. Elle n'est plus là. Elle s'est tellement ennuyée qu'elle est partie ! Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, soyons plus réactifs. Il me semble quand même que ce qui s'est passé il y a un moment n'était pas ennuyeux, ou alors on ne s'intéresse pas à la question des déchets, tout le monde en a le droit.

Monsieur Samir, vous avez plusieurs questions.

**17 – M. SAMIR :** « Quid des lieux de stockage en milieu marin ? Si oui, quels en sont les avantages ? »

**18 – M. SAMIR :** « Quelle gestion de crise prévoit le gouvernement en cas de dissémination des déchets ? »

**19 – M. SAMIR :** « Quel bilan environnemental de la gestion actuelle des déchets radioactifs ? »

**20 – M. SAMIR :** « Suggère une meilleure sensibilisation au risque nucléaire et une réduction de la production de déchets par un effort de recherche et une sortie progressive du nucléaire. »

Monsieur Samir n'est plus là. Mme Galey-Leruste, voulez-vous répondre d'abord à ces questions, ensuite M. Bennhamias et Mme Rivasi donneront éventuellement un contrepoint.

**Sophie GALEY-LERUSTE.-** Sur les questions de Sûreté nucléaire, sur la dissémination des déchets, sur le bilan environnemental, il est important de rappeler que la DGSNR, l'autorité de sûreté nucléaire, est là justement pour contrôler les déchets et pour vérifier qu'il n'y a pas de dissémination ni de risque nucléaire. Ces déchets ne sont pas lâchés dans la nature sans contrôle, il y a bien évidemment des contrôles réalisés sur les entreposages. Je voudrais juste rappeler un point, pour rebondir sur le débat de tout à l'heure : rappeler que la loi d'orientation sur l'énergie qui a été votée le 13 juillet 2005 prévoit, outre le développement des énergies nouvelles, un volet très important sur l'efficacité énergétique et sur les économies d'énergie. Je voulais le signaler, parce qu'au-delà du maintien de l'option

nucléaire ouverte, le développement des nouvelles énergies et l'efficacité énergétique est l'un des axes majeurs de la politique énergétique française votée par le Parlement en juillet dernier.

**Georges MERCADAL.**- La France va faire la même étude que l'Angleterre ?

**Sophie GALEY-LERUSTE.**- La France pourrait faire la même étude. Florence Fouquet l'a rappelé, elle s'est dotée, grâce aux nouvelles agences, l'Agence Nationale de la Recherche et l'Agence de l'Innovation industrielle, ainsi que par les pôles de compétitivité, de moyens financiers importants pour soutenir les énergies renouvelables.

**Georges MERCADAL.**- Qui sait quelque chose sur les lieux de stockage en milieu sub-marin ?

**Bernard BIGOT.**- Je peux en dire un mot. Vous le savez, cela a été présenté à la Villette lors d'une de vos réunions, il y a deux options : l'option du confinement et l'option de la dilution. Il est clair que si l'on fait du stockage sous-marin, cela a été envisagé, il y a eu des études conduites pour essayer d'inclure dans les profondeurs sous-marines, y compris dans la masse du manteau, des colis de déchets. Chacun le sait, les colis de déchets sur le très long terme se dégraderont, dans un milieu qui sera humide, donc la dégradation sera beaucoup plus rapide et à partir de là il y aura relâchement. Je pense que cette option n'est pas compatible avec la vision que s'est donnée notre pays, qui est plutôt au contraire celle du confinement. Les avantages, pour moi, n'existent pas vraiment. On ne maîtrise pas, en particulier, la dilution marine avec la même aisance qu'on peut le faire face à un relâchement sur le très long terme dans un stockage géologique profond.

**Georges MERCADAL.**- Oui, Madame Rivasi ?

**Michèle RIVASI.**- Je voudrais répondre à la question sur quel bilan environnemental sur la gestion des déchets. Il y a quand même quelques points noirs, d'abord historiques : le centre de stockage de la Manche, où on a géré des déchets, on a fait un entreposage, en quelque sorte, qui est devenu un stockage. Il y a eu des passages de tritium au niveau de la nappe phréatique. Vous savez qu'on demande là-dessus aussi la transparence de l'info, car on a stocké des déchets étrangers, on a stocké des déchets à base de plutonium, dans un site qui ne devait pas en contenir, ou qui ont dépassé les niveaux autorisés. On est face à un problème, celui des contrôles indépendants, des contrôles inopinés, par rapport à ce qui se fait au niveau des organismes.

Deuxième exemple que je voulais vous donner : moi-même, quand j'étais députée, j'avais essayé d'arrêter un site de stockage dans la Drôme, à Solerieux, où la Comurhex mettait son uranium appauvri. J'ai pu le faire fermer six mois, parce qu'ils avaient mis de l'uranium appauvri retraité. Mais ce site existe toujours : c'est un trou où on a enlevé du gravier, et où un agriculteur a donné cette carrière, moyennant finances, à la Comurhex pour qu'elle stocke. Vous pouvez venir voir, il y a des centaines et des centaines de fûts qui viennent de la Comurhex, avec de l'uranium retraité et appauvri. Eh bien ça, c'est aussi une gestion des déchets. Je ne comprends pas qu'à l'heure actuelle, avec l'Andra, avec des sites

onéreux comme Soulain et d'autres, on accepte encore qu'il y ait ces trous où l'on met des fûts radioactifs. Quand j'y suis allée, pour tout vous dire, ce n'était même pas clôturé. Quand il a su qu'un membre de la Mission parlementaire allait s'y rendre, l'exploitant a tout de suite mis une clôture, poussé par la DRIRE, pour pouvoir dire au moins qu'il y avait une clôture pour que personne ne puisse prendre ces fûts.

Lorsque on dit que tout est hyper bien géré, je vous signale qu'il y a encore beaucoup de points noirs. Et il y a aussi des déchets qui ne dépendent pas des exploitants du nucléaire, qui sont issus d'industriels qui ont utilisé de la radioactivité. Vous avez le problème qu'il y a eu à la Rochelle, il y a eu beaucoup d'autres exploitants qui ont mis des déchets à même le sol, que l'on retrouve dans des lieux dispersés en France.

Donc, vous voyez, votre question, quand on regarde de près, quand il y a des organismes qui contrôlent, etc., ce n'est pas aussi nickel que l'on voudrait nous le faire croire.

**Georges MERCADAL.**- Merci. Madame la Directrice de l'Andra ?

**Mme DUPUIS.**- Je suis Marie-Claude Dupuis, et je vais essayer de répondre d'abord à la question de portée générale, sur quelle information nous avons sur le bilan environnemental de la gestion actuelle des déchets radioactifs. En ce qui concerne l'Andra, chaque année nous dressons bien sûr un bilan environnemental de notre activité, qui paraît en particulier dans le cadre de notre rapport d'activité publié et donc accessible sur notre site Internet. Je dirai, pour illustrer notre action, que bien sûr nous respectons les valeurs réglementaires, et nous sommes contrôlés par la DGSNR. Je préciserai même qu'au sein de l'Andra nous nous fixons des normes inférieures aux valeurs réglementaires en ce qui concerne l'impact en termes de dosimétrie, à la fois sur les riverains de nos installations, et sur les salariés. C'est-à-dire que nous nous fixons des valeurs égales au quart des seuils réglementaires : nous essayons d'avoir une politique assez exigeante en interne.

Mme Rivasi a cité le cas du centre de la Manche, qui a d'ailleurs été cité plusieurs fois dans les réunions et les débats publics, à Cherbourg notamment mais aussi à Caen. Nous avons apporté des éléments de réponse lors de ces réunions. C'est vrai que tout n'a pas été parfait sur ce site dans les années passées. Je crois qu'il a été reconnu aussi que depuis que l'Andra a été rendu responsable de la gestion de ce site, beaucoup de progrès ont été faits. Suite aux nombreuses questions qu'il y avait eu sur certains problèmes de tritium ou autres, de rejets, le gouvernement avait mandaté une Commission qui est connue pour son rapport, le rapport Turpin, qui avait dressé un constat de la situation et proposé certaines évolutions. Dans les différentes options envisagées à l'époque, avait été étudiée celle de la reprise de ces déchets, et la Commission avait conclu que la reprise des déchets sur le centre Manche causait plus d'inconvénients, notamment en termes de dosimétrie, que d'avantages, et qu'il valait mieux confiner et continuer à travailler sur la surveillance. Je crois donc pouvoir dire aujourd'hui qu'en termes d'impact, le centre Manche ne pose pas de problème, parce que même si effectivement il y a encore des traces dans les rejets d'eau, tout ceci en termes d'impact est complètement inférieur aux valeurs réglementaires.

Je le reconnais, et je suis d'accord avec Mme Rivasi, cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de problème, et que tous les déchets nucléaires ont trouvé une réponse. C'est pour cela que le gouvernement a décidé d'initier cette réflexion sur le plan national des déchets radioactifs. La problématique des sites pollués, notamment par les substances radioactives, n'a pas encore trouvé toutes ses solutions, y compris en termes de financement. Il faut savoir que l'Andra est financé principalement, selon le principe pollueur-payeur, par les producteurs de déchets, et ne reçoit aujourd'hui de subventions de l'État qu'un montant de 1,5 M€, qui jusque là était d'ailleurs entièrement consacré à l'inventaire, dont on a parlé plusieurs fois aujourd'hui.

Il y a un vrai problème de gestion publique de certains sites pollués à responsable défaillant. C'est un problème que l'on retrouve d'ailleurs dans les sites classiques pollués par des substances chimiques. Mais, autant dans le cas des substances chimiques il y a un interlocuteur responsable, qui est l'Ademe, avec des fonds publics pour essayer de prendre en charge ces sites à responsable défaillant, autant dans le cas des sites pollués radioactifs, aujourd'hui on ne peut pas dire qu'il y ait de système propre en place. Le gouvernement, avec l'aide des différents acteurs, a fini par trouver des solutions : pour les sites pollués au radium, il y a un système avec des fonds qui nous viennent de l'Ademe ; pour certains sites pollués à responsable défaillant, les producteurs de déchets, CEA, Areva et EDF, ont accepté de faire du "mécénat", c'est-à-dire de doter un fonds pour essayer régler quelques cas particuliers. Mais on ne peut pas dire que tous les cas soient couverts. C'est pour cela que la DGSNR, c'est explicité très clairement dans notre contrat quadriennal, nous a demandé de réfléchir et de faire des propositions pour la mise en place de procédures, où les responsabilités seraient beaucoup mieux établies et clarifiées, et qui pourraient en contrepartie se voir dotées d'un financement public. Je crois pouvoir dire que la DGEMP, dans ses propositions dans le cadre de la loi de finance pour 2006, a proposé une augmentation de la subvention de l'Andra, pour pouvoir prendre en charge cette problématique des nucléaires diffus. Au sein de l'Andra, en ce moment même, nous travaillons sur des propositions.

**Georges MERCADAL.**- Merci, Madame. J'ai l'impression plus généralement que ce qu'a dit tout à l'heure Mme Galey-Leruste et qu'a repris Mme Fouquet, allait encore au-delà dans l'idée de régulariser le financement de l'Andra à partir de la loi pour que ce soit plus clair.

Monsieur Bennhamias ?

**Jean-Luc BENNHAMIAS.**- Il est vrai que l'Andra a fait des progrès, notamment dans la gestion de la Hague. Mais si l'Ademe a géré certains points noirs sur les déchets radioactifs, je ne vois pas bien comment l'Ademe, qui a vu son budget baisser en cinq ans de 50 %, arrivera à mettre en place tout ce qu'il faudra faire sur la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Je le vois mal !

**Georges MERCADAL.**- Je pense que personne n'a proposé que l'Ademe finance... Je n'ai pas compris cela. Madame Fouquet ?

**Florence FOUQUET.**- Juste pour clarifier, actuellement la subvention publique sur ces sujets-là, à partir de la loi de finance 2006, est fléchée à l'Andra et pas à l'Ademe. C'est pour l'Andra et pour que l'Andra assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement des sites pollués.

**Georges MERCADAL.**- J'ai compris que Mme Dupuis prenait l'exemple de l'Ademe pour dire à sa tutelle "faites pour nous comme vous le faites pour l'Ademe", mais pas pour prendre sur la subvention de l'Ademe.

**Jean-Luc BENNHAMIAS.**- Je n'ai pas compris cela.

**Georges MERCADAL.**- Alors, Madame Dupuis, dites !

**Marie-Claude DUPUIS.**- Oui, c'est exactement cela. Il y a un système qui existe pour les sites pollués par les substances chimiques, en regardant ce qui peut être fait dans le domaine des sites pollués par les substances radioactives : j'ai simplement cité, ce que M. Bennhamias a relevé, qu'il y a eu un moment où les différentes administrations se sont mises d'accord, et il a été décidé que compte tenu de l'ensemble des dossiers qui posaient problème sur le territoire national, un petit budget avait été consacré pour trouver des solutions aux problèmes les plus urgents, qui avait été pris sur une partie de la subvention de l'Ademe. Voilà. C'est 1,5 M€, et c'était une enveloppe qui a été décidée à un moment donné, et pas une subvention récurrente de l'Ademe sur ces sujets.

**Georges MERCADAL.**- En tous les cas, pour l'avenir, ce n'est pas la reprise de ce mécanisme que vous demandez, on est bien d'accord. Monsieur le Président, vous me dites que non, et on n'en parle plus. Mais enfin il y avait bien un petit quelque chose.

M. Marcellin a posé toute une série de questions. Il n'est plus là. Quand c'est ainsi, Mesdames et Messieurs, cela veut dire qu'il faut terminer. Mais nous allons quand même balayer les questions de M. Marcellin. Vous allez voir qu'il y en a auxquelles vous avez répondu.

21 – M. MARCELLIN : « Pour économiser de l'énergie, ne faut-il pas modifier nos modes de consommation (climatisation, éclairage public,...) ? »

Je pense, M. Bennhamias, que vous répondrez oui.

22 – M. MARCELLIN : « Quid de la compatibilité entre la recherche de rentabilité d'EDF et les exigences de sécurité des centrales et de gestion des déchets ? »

Oui, Monsieur Birraux.

**Claude BIRRAUX.**- Je veux bien prendre l'histoire du statut d'EDF, qui est devenu le statut commun d'une société anonyme, dont le capital a été ouvert dans des proportions toutefois modestes, et le statut de la plupart, pour ne pas dire de la quasi totalité, des compagnies d'électricité. La compagnie Vattenfall suédoise est une compagnie à majorité de capitaux publics, mais qui a des capitaux privés. Fortum, le Finlandais qui a acheté un

réacteur EPR, est une société à majorité de capitaux publics qui est cotée en bourse. C'est donc la règle générale. Ce qui importe, c'est d'abord l'indépendance de l'autorité de sûreté, parce que c'est l'autorité de sûreté qui doit définir les règles de sûreté et vérifier leur application par l'exploitant. Cela n'a rien à voir avec le statut : on ne peut pas dire que la Belgique, où c'est Électrabel, donc le groupe Suez, qui exerce également en France, a des centrales nucléaires plus mal gérées, et l'autorité de sûreté n'est pas une autorité administrative, c'est une association sans but lucratif, et elle a pourtant beaucoup de pouvoir en Belgique. L'important est donc le pouvoir de l'autorité de sûreté. Aux Etats-Unis, la NRC exerce le contrôle sur l'ensemble des sociétés qui, elles, sont totalement privées, et il n'y a pas de fonds publics.

Ceci ne doit pas interférer sur la rentabilité, les exigences de sûreté des centrales, et la gestion des déchets. Elle sera définie par la loi, et comme tout exploitant, dans tous les pays où il existe une loi, ils se soumettront à la loi. Il n'y a rien à changer de ce point de vue, et si on veut parler des performances des centrales nucléaires, on a souvent tendance à dire que nous avons les centrales les plus performantes parce qu'elles sont totalement publiques : elles ne sont pas les plus performantes, je pense encore aux Finlandais, qui ont la centrale de Lovisa, de conception soviétique, un VVER, qu'ils ont "relooké" à l'occidentale : elle est beaucoup plus performante que la meilleure des centrales nucléaires françaises, puisqu'ils arrivent à faire de la maintenance en ligne, et que les arrêts de tranche durent deux semaines.

**Bernard BIGOT.**- S'il y a rentabilité d'EDF, il n'y a qu'une seule chance, c'est que les exigences de sûreté soit maximales : parce que le moindre incident qui se produira avec impact sur la population, à mon avis, ce sera bien difficile d'envisager de continuer à faire fonctionner l'ensemble. De mon point de vue, une bonne compréhension de ce qu'est la rentabilité d'une entreprise qui gère du nucléaire, c'est une exigence de sûreté maximum, avec ce que vient de dire M. Birraux, c'est-à-dire le contrôle par l'État que les règles fixées sont bien respectées.

**Georges MERCADAL.**- En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas eu une séance de ce débat public sans que cette question n'ait été posée. Monsieur Bigot, vous vous plaigniez tout à l'heure que l'on soit obligé de répéter souvent les informations pour qu'elles passent, celle-là sera de ce type. Oui, Monsieur Dupraz ?

**M. DUPRAZ.**- Je suis Bernard Dupraz, directeur de la production à EDF. Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit par Messieurs Birraux et Bigot quant aux statuts d'EDF et quant à la rentabilité d'EDF en matière de sûreté. En revanche, et sans polémiquer, je voudrais apporter une précision sur un point évoqué tout à l'heure par M. Bennhamias, concernant le financement de la gestion des déchets. Au passage, ce financement, qui apparaît aujourd'hui dans la facture d'électricité, représente, pour le démantèlement des centrales, pour la gestion des déchets, 10 % du coût de construction. Ceci est pris en compte aujourd'hui dans la facture. La décision qu'a prise EDF récemment, et justement compte tenu de son changement de statut, c'est de rattraper très rapidement la constitution d'actifs dédiés : pour quelle raison ? Tout simplement, cela a été évoqué tout à l'heure par Mme Fouquet, c'est une proposition européenne faite par Mme de Palacio il y a trois ans d'harmoniser cette constitution d'actifs

dédiés pour l'ensemble des exploitants nucléaires. Comme cela a été dit, cette proposition a été refusée par l'Allemagne, qui sortait du nucléaire - curieux -, par la Grande-Bretagne, et a été soutenue par la France. In fine le consensus européen n'a pas été obtenu et EDF a pris spontanément cette décision de constituer ses actifs dédiés.

**Georges MERCADAL.**- Nous enregistrons votre déclaration. A Nancy, le conseiller-maître de la Cour des comptes a montré sur les chiffres que vous aviez un petit bout de terrain à parcourir, pour arriver à avoir la contrepartie en actifs dédiés des provisions que vous avez constituées. Mais on est sur le chemin.

La salle se vide au fur et à mesure. Je réalise que ceux qui prennent le métro veulent vraisemblablement le prendre avant l'heure fatidique à laquelle le stade se videra. Cela veut dire que nous sommes sur la fin de notre processus. Je prends les dernières questions. Celles de M. Marcellin, je ne fais que les parcourir, parce qu'on a évoqué les sujets.

23 – M. MARCELLIN : « Suggère que le débat public soit suivi systématiquement d'un vote du Parlement. »

On fait des débats publics parfois pour le doublement du terminal à conteneurs à Fos, je ne pense pas qu'il faille demander au Parlement de voter là-dessus, mais il est certain, M. Marcellin, que nous nous posons ce problème, nous, Commission Nationale du Débat Public, de voir comment on peut mieux assurer les suites des débats publics, et en disant cela je réponds à une question que j'ai vue tout à l'heure, de Mme Farouz :

30 – Mme FAROUZ : « La CNDP a-t-elle un réel pouvoir d'influence sur la définition de la politique énergétique ou ne fait-elle que l'accompagner ? »

La Commission Nationale de Débat Public n'a qu'un seul pouvoir, c'est d'organiser des débats publics et d'en rendre compte. Je dois dire que dans le débat public présent, nous pensions que le fait qu'il y ait une loi en 2006 nous donnerait de l'influence. Je pense que le débat de ce soir, notamment, vous montre qu'il y a du dialogue, qu'il y a quand même parfois des gens qui disent les uns aux autres "je suis d'accord avec vous", et que l'on voit les choses avancer. Je ne dis pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais il me semble que dans ce cas-là nous pouvons penser que le débat public aura de l'influence.

24 – M. MARCELLIN : « Suggère que les énergies renouvelables soient développées au maximum avant de créer de nouvelles centrales »

M. Bennhamias l'a demandé très fortement.

25 – M. MARCELLIN : « Souhaite la prise en compte des externalités dans le prix du kwh. »

Tout ce dont on a parlé, démantèlement, etc., sont des externalités. Il y en a certainement d'autres qu'il voulait évoquer, mais comme il n'est pas là nous allons passer.

**26 – M. PIC :** « Comment les jeunes, premiers concernés, peuvent-ils s'exprimer face aux décideurs actuels d'une autre génération ? »

**27 – M. PIC :** « Témoigne d'un sentiment d'impuissance des jeunes sur le sujet ».

Oui, vous êtes là, Monsieur Pic ? Vous avez une suggestion ?

**Axel PIC.-** Non, pas tellement. Ce que je voulais dire, c'est que je suis étudiant en environnement, dans une classe de 30 personnes ; j'ai averti la classe qu'il y avait ce débat public ce soir, et je suis le seul. Et pourtant on est un public sensibilisé. C'est quand même un peu effrayant pour moi.

**Georges MERCADAL.-** Je vous confirme cela, hélas. Pour l'une des journées à Paris - où nous avons eu trois samedis presque de suite -, nous avons envoyé 18 000 mails à toutes les grandes écoles, et à toutes les facultés de science de l'Île de France. 18 000 mails. Nous avons eu l'impression qu'il y avait quand même quatre ou cinq étudiants dans la salle. C'est vrai que nous éprouvons une très grande difficulté à intéresser, et pas seulement les jeunes. Merci à tous ceux qui sont venus ce soir, qui ne sont pas ceux qui sont dans le secteur, ces derniers sont dans les premiers rangs, tous les autres sont des gens qui sont venus en prenant sur leur temps. Nous avons effectivement une difficulté. Je pense que, comme la Commission Nationale du Débat Public l'avait imaginé lorsqu'elle a délibéré pour approuver ce débat que nous sommes en train d'avoir, il y a très vraisemblablement une action de sensibilisation permanente à poursuivre sur ce sujet-là. Vous témoignez d'un sentiment d'impuissance des jeunes sur le sujet, vous venez d'en parler, et je me suis associé à vous.

**28 – M. MARCELLIN :** « Quelles synergies internationales peut-on mettre en place au plan financier, intellectuel et technique ? »

Au plan intellectuel cela se fait remarquablement, il y a des séminaires tous les jours dans ce domaine, me semble-t-il, en tout cas quand j'entends Yves Le Bars m'en parler je vois bien qu'il pourrait être tous les jours ailleurs. Madame Létourneau, vous confirmez qu'il y a des séminaires tous les jours, ou à peu près, aux quatre coins du monde.

**Carmel LETOURNEAU.-** Oui.

**Georges MERCADAL.-** Au plan financier, j'imagine que les États sont beaucoup plus réticents à donner de l'argent. Mais intellectuel et technique, je crois que cela va de pair.

Mme Assemat est-elle là ? Oui ? Madame, vous avez la parole, ne serait-ce que pour vous remercier d'être encore là.

**29 – Mme ASSEMAT :** « Souhaite s'exprimer sur l'extension du site de stockage de Marcoule et sur ses incidences au niveau économique (zone viticole AOC) »

**Charlotte ASSEMAT.-** Merci de me donner la parole. Je m'excuse d'intervenir sur un aspect très particulier du débat, et qui arrive peut-être en amont, puisque d'après ce que j'ai compris aucune décision n'a encore été prise. Je voudrais rebondir sur un des scénarios qui

avaient été proposés par M. Le Bars, qui présentait clairement l'implantation d'un site de stockage, ou une extension de ce site, sur le site de Marcoule. Je me permets d'intervenir pour rappeler que le site est également situé dans une aire d'appellation d'origine contrôlée viticole au sein des Côtes du Rhône, et que la particularité de ces productions d'AOC est qu'elles sont très intimement liées et interdépendantes de leur environnement, de leur territoire et de l'image que renvoie ce territoire. Les aires d'AOC sont strictement délimitées, elles représentent moins de 2,5 % de la surface agricole utile de tout le territoire national, et pourtant plus de 12 % de la valeur de ses productions agricoles. Elles dégagent donc des enjeux économiques et sociaux très importants pour l'équilibre d'un territoire, culturels, historiques, et la bonne santé économique de cette production qui est encore là, même si actuellement on est dans une crise qui commence à devenir très grave, repose essentiellement - notamment à l'export - sur la bonne image de ces productions ; image qui repose elle-même sur l'environnement visuel, les paysages – avec l'expression consacrée "le beau laisse deviner le bon -, mais aussi l'environnement au sens plus large, l'environnement industriel, et surtout le risque de pollution. Cela repose sur le sentiment que cet environnement ne peut pas être pollué. Ce projet de nouveau stockage – nous avons eu le projet du laboratoire, à un moment, en 97 -, ce projet qui revient inquiète terriblement les vignerons au niveau de la dégradation possible que cela peut entraîner sur l'image du produit, notamment des Côtes du Rhône. Je voulais vous faire part de cette remarque. Pour rebondir sur la question qui était posée dans le débat, qui va décider, quand et comment, sur ce point précis, du lieu du stockage ou du laboratoire ?

**Georges MERCADAL.**- Merci. Je dois à la vérité de vous dire, Madame, que quand nous avons été à Bar-le-Duc, à Saint-Dizier, à Joinville récemment, nous avons entendu des producteurs de fromages de Brie parler de la même manière de cette production classée AOC, avec des vaches qui paissent pas très loin de l'endroit où il y a dès aujourd'hui un laboratoire, dans lequel il n'y a aucune matière radioactive, mais avec l'épée de Damoclès d'une décision éventuelle dans 10 ans de faire un stockage : ils ont la même réaction que vous. Ceci pour dire qu'il y a beaucoup d'endroits en France, c'est une de nos richesses, où il y a des AOC, pas seulement des AOC viticoles mais des AOC de toute nature. Nous utilisons tous, quand même, de l'électricité. Je me permets de dire cela, vous vous êtes exprimée avec beaucoup de mesure, et je le dis avec beaucoup de sympathie pour votre intervention.

J'aimerais clore cette réunion, mais pas avant d'avoir demandé aux personnes qui sont à la tribune si elles ont quelque chose à ajouter : elles ont chacune une minute.

**Yves LE BARS.**- Je voudrais répondre à la fois à M. Lambert et à Mme Assemat. Ce travail des scénarios, à partir d'un regard international, est fait pour ouvrir la réflexion et aider finalement les acteurs à mieux se positionner, dans un jeu qui est effectivement complexe, subtil, qui intègre plusieurs ministères. Qu'est-ce que cela veut dire finalement ? Cela veut dire que les gens de Marcoule ne peuvent pas se désintéresser de la question des déchets radioactifs, aussi. Quand, sur le scénario n° 1, quelqu'un disait "comment se fait-il que ce scénario soit jugé compatible avec le maintien du nucléaire ?", je dis que quand on regarde le jeu des acteurs, il est vraisemblable que ce choix de ne pas prendre de décision en 2006 va de pair, marche bien, continue d'être vivable, d'être supportable socialement, en se

prolongeant dans le temps. C'est simplement le jeu des scénarios qui cherche à ouvrir la discussion.

**Georges MERCADAL.**- Je pense que l'on peut répéter pour tout le monde : le mot scénario a été utilisé à deux reprises ce soir, par Mme Galey-Leruste, qui est en responsabilité, dans les deux ou trois mois qui viennent, d'écrire le projet de loi : bien entendu elle ne sera pas seule, au-dessus d'elle il y a un Directeur, il y a un cabinet, il y a un ministre, etc., mais il faut bien que quelqu'un tienne la plume, et les personnes que vous avez en face de vous vont tenir la plume. Quand elle parle de scénario, on peut se dire qu'il y a peut-être quelque chose qui risque de transparaître dans la loi. M. Le Bars a joué pleinement son rôle d'expert, de poil à gratter, après avoir fait un tableau à plat de la situation internationale, il a poussé jusqu'à dire "et si on transposait, voilà ce que ce serait". Le poil à gratter est là, on verra bien si quelqu'un s'en saisit. Monsieur Bennhamias, Monsieur Birraux, nos deux élus, vous voulez bien conclure cette séance ?

**Jean-Luc BENNHAMIAS.**- Je conclurai en reprenant ce que j'ai dit au démarrage. Dire qu'en ce qui nous concerne, le sujet de gestion des déchets est plus qu'important, il faudra bien le gérer, mais que la meilleure manière est d'arrêter d'en produire. Dans ce cadre-là, la façon de régler le problème sera beaucoup plus simple que si nous continuons à en produire de manière exponentielle, et si en plus on trouve des moyens, par la transmutation et ainsi de suite, de voir comment on en produit d'autres, d'autres éléments que l'on ne maîtrise pas. Je pense aussi que si la science peut faire avancer certaines choses, elle n'a pas réponse à tout, et que le rationnel et l'irrationnel se trouvent à peu près partout.

**Claude BIRRAUX.**- Je voudrais dire deux choses : la première, c'est que le Parlement est attentif à tout ce qui se passe dans votre Commission, puisque c'est lui qui *in fine* aura à décider. Il est attentif, puisque nous aurons une réunion avec votre Commission à l'Office parlementaire le 31 janvier, je peux le rappeler.

La deuxième chose que je veux dire, c'est que l'Office parlementaire a déjà beaucoup travaillé, y compris dans la perspective de cette loi, et qu'il n'a pas travaillé tout seul. Avec Christian Bataille, nous avons auditionné dans six pays quelque 250 experts, et nous avons aussi organisé notre débat public et contradictoire, où nous avons eu une assistance à peu près équivalente à celle de ce soir. Une audition sur chacun des axes : le 20 janvier 2005 pour l'axe I, séparation-transmutation, le 27 janvier pour l'axe II, stockage géologique réversible ou irréversible, et le 2 février pour l'axe III, conditionnement entreposage interne.

C'est dans cette perspective-là, de ce débat, pour alimenter avec des faits scientifiques, confronter les expériences des uns et des autres, qu'avec Christian Bataille nous avons travaillé, dans un attelage majorité-opposition peut-être un peu original, mais dans lequel la synthèse nous a demandé nettement moins longtemps que dans un récent congrès. Il faut, je crois, initier une dynamique, pour que comme vous l'avez dit, les gens s'approprient aussi cette question, viennent s'informer : je ne sais pas s'il y en a qui se sont ennuyés, moi j'ai

beaucoup appris, comme toujours à l'Office parlementaire quand nous allons sur le terrain : nous venons d'abord pour apprendre. Merci.

**Georges MERCADAL.**- Merci à tout le monde, merci Mesdames, merci Messieurs, merci à toutes les personnes qui ont bien voulu venir à la tribune. Bonne soirée.

*La séance est levée à 21 heures 40.*

\*\*